

MASTERS EN DROIT

PLAN D'ETUDES 2011-2012

Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

Avenue du 1^{er}-Mars 26

CH-2000 Neuchâtel

Tél. +41 32 718 12 00, Fax +41 32 718 12 01

www.unine.ch/droit

Table des matières

Plans d'études des masters.....	3
Préambule.....	3
I. Le master en droit	4
A. Description.....	4
B. Plan d'études	4
II. Les orientations du master en droit	10
A. Orientation « avocature (professions judiciaires) »	10
B. Orientation « Business and Tax Law »	12
C. Orientation « droit public »	14
D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies »	16
E. Orientation « droit du sport »	17
F. Orientation « droit international et européen »	19
G. Orientation « droit social »	21
H. Orientation « droit de l'entreprise et de l'innovation »	23
III. Le master commun bilingue en droit (Lucerne - Neuchâtel)	25
A. Plan d'études	25
IV. Le double master of Law (Londres et Neuchâtel)	27
A. Plan d'études	27
V. Annexes	28
A. Directive pour le mémoire de Master	28

B. Modes alternatifs d'évaluation.....	31
VI. Descriptifs des cours.....	36

Plans d'études des masters

Préambule

La filière du « Master en droit » a pour objectif de permettre à toute personne candidate d'approfondir ses connaissances juridiques et d'acquérir ainsi les compétences nécessaires à une activité professionnelle exigeante.

Conformément à l'article 15 du Règlement d'études et d'examens de la Faculté de droit du 17 juin 2004 (ci-après : Règlement d'études et d'examens), le présent plan d'études, adopté par le Conseil de Faculté et approuvé par le Rectorat détermine :

- a. La liste des enseignements offerts chaque semestre, avec leur dotation en heures d'enseignement et en crédits ECTS;
- b. Pour chaque enseignement, la forme et les modalités des examens ou des modes alternatifs d'évaluation des connaissances et des compétences, ainsi que les conditions d'acquisition des crédits ECTS;
- c. Les conditions spécifiques liées à l'obtention d'une orientation particulière.

L'étudiant compose librement chacune de ses sessions d'examens. Les examens oraux durent en principe 15 minutes. Les examens écrits durent en principe de 2 à 4 heures. Les modes alternatifs de validation des connaissances et des compétences font l'objet d'annexes au présent plan d'études.

Les modules du séminaire thématique ne sont pas évalués par une note. L'étudiant doit obtenir pour chaque module une attestation de participation active.

Un stage de 4 semaines consécutives à plein temps dans un domaine juridique peut remplacer un module du séminaire thématique, pour l'équivalent de 4 crédits ECTS. Un second stage pratique dans un domaine juridique, d'une durée équivalant à 6 semaines, peut remplacer un ou deux cours à option, pour l'équivalent de 8 crédits ECTS. Les cours obligatoires et les cours à option spécifiques de l'orientation choisie par l'étudiant ne peuvent pas être remplacés par un stage pratique.

Les stages ne sont pas évalués par une note mais font l'objet d'un rapport signé par le maître de stage, sur la base duquel le décanat accorde l'équivalence.

Nous rappelons que la mobilité et sa pratique, favorisées par le Rectorat et par la Faculté, influent sur le plan d'études de ceux qui en profitent. Cette institution permet aux étudiants d'enrichir leur formation, tant en perfectionnant leurs connaissances en langues qu'en acquérant des connaissances dans des branches qui ne sont pas enseignées à Neuchâtel. Les différentes possibilités de mobilité internationale (Erasmus, conventions bilatérales) ou nationale (mobilité suisse, BeNeFri, Triangle Azur) ainsi que les modalités d'inscription et conditions de reconnaissance sont exposées dans le *mémento* sur la mobilité disponible sur le site internet de la Faculté de droit.

Pour faciliter la lecture de ce document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

I. Le master en droit

A. Description

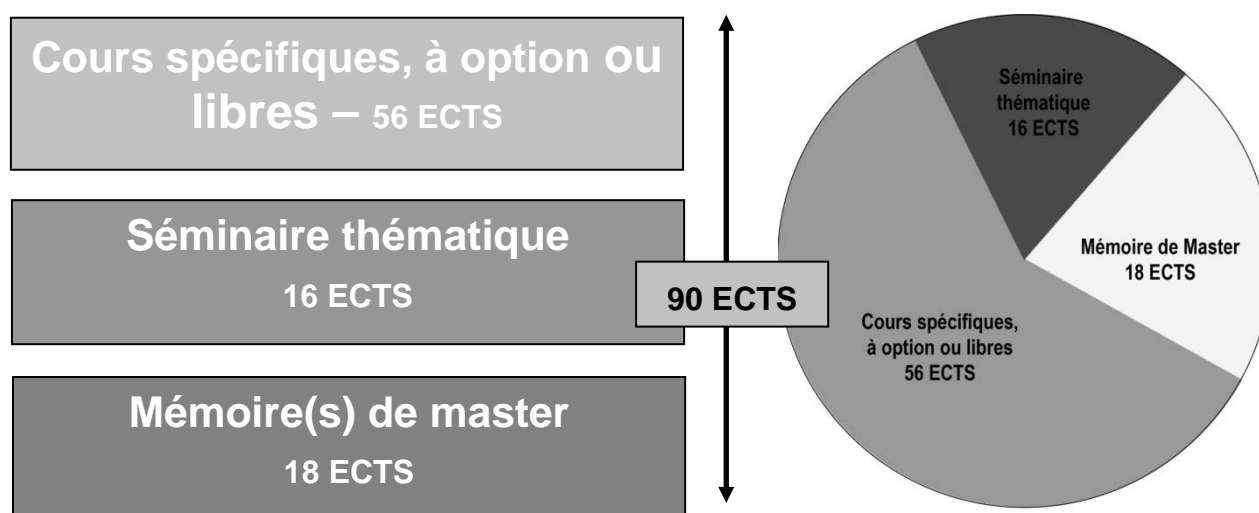
Le Master se compose de 90 crédits ECTS. L'étudiant doit acquérir, en principe au cours de trois semestres d'études, 56 ECTS de cours à option, 16 ECTS de modules du séminaire thématique et 18 ECTS pour un mémoire de Master d'env. 70 pages ou, pour l'orientation « Business and Tax Law », de deux mémoires de 30 pages chacun.

L'étudiant choisit librement des cours à option pour 56 ECTS parmi la liste des cours ci-après. Pour obtenir le Master en droit avec une ou deux orientations (avocature (professions judiciaires); Business and Tax Law; droit public; droit de la santé et des biotechnologies; droit du sport; droit international et européen; droit social; droit de l'entreprise et de l'innovation), l'étudiant doit faire valoir pour chaque orientation 32 ECTS de cours spécifiques à cette orientation (dont 20, 22, 24, 26 ou 28 ECTS, selon l'orientation, sont obligatoires).

L'étudiant doit participer à 4 modules (4 ECTS chacun) du séminaire thématique durant ses trois semestres d'études. Pour obtenir le Master avec une ou deux orientations, l'étudiant doit obtenir l'attestation d'un module du séminaire thématique relatif à chaque orientation. Le séminaire a pour objectif de permettre aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant des problématiques actuelles dans une perspective transversale, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé – droit public, droit matériel – droit formel, droit national – droit international, etc.). Il vise en outre à exercer le travail en groupe, la rédaction juridique et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

L'étudiant doit accomplir un travail écrit jugé suffisant (mémoire de Master), d'environ 70 pages (sans les annexes) dans l'une des branches enseignées à la Faculté. Par son mémoire de Master, l'étudiant doit démontrer qu'il maîtrise entièrement la méthodologie de la recherche, qu'il est capable d'analyser, de structurer, d'argumenter et de présenter avec clarté et rigueur une problématique juridique. L'étudiant doit au préalable faire accepter son sujet de mémoire par le professeur concerné.

B. Plan d'études



Cours à option libres (56 ECTS) : Liste générale

56 ECTS de cours à option à choisir dans la liste suivante :

Semestre d'automne = A

Semestre de printemps = P

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Accompagnement d'un projet d'entreprise	1 h. / P	2	Ecrit°
Advanced Swiss Corporate Taxation	4 h. / P	8	Oral
Aménagement du territoire et urbanisme	2 h. / A	4	Oral
Approche socio-historique du sport (FLSH)	*	*	*
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie	3 h. / P	6	Oral
Comparative and European Private Law	4 h. / P	8	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin	-	8 ou 12	Mode alt.
Concours Jean Pictet	-	4 ou 12	Mode alt.
Concours national de médiation (France) organisé par le CMAP	-	4	Mode alt.
Consolidation (ou autre cours SECO)	***	***	***
Création, organisation et financement d'entreprises	2 h. / P	4	Oral
Droit canon (Uni Fribourg)	**	**	**
Droit constitutionnel comparé et européen	3 h. / P	6	Oral ou mode alt.
Droit de l'association et autres formes de personnes morales	4 h. / A	8	Oral
Droit de la communication (FLSH)	*	*	*
Droit de l'OMS et de la santé publique	2 h. / P	4	Oral ou mode alt.
Droit des assurances sociales approfondi	2 h. / A	4	Oral
Droit des conflits armés (droit international humanitaire)	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations I (cours de base)	4 h. / P	8	Oral
Droit des migrations II (droit de la libre circulation des personnes)	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations III (droits humains)	2 h. / P	4	Oral
Droit des professions judiciaires	2 h. / A	4	Oral
Droit des relations extérieures de l'Union européenne	4 h. / P	8	Mode alt.
Droit du bail	2 h. / A	4	Oral
Droit du développement territorial	2 h. / P	4	Oral
Droit du dopage	2 h. / P	4	Oral
Droit du management public	2 h. / A	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
Droit économique et sport	2 h. / P	4	Ecrit°

Droit et progrès médical	2 h. / A	4	Oral ou mode alt.
Droit international des espaces	2 h. / P	4	Oral
Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix)	2 h. / A	4	Oral
Droit médical	4 h. / A	8	Oral
Droit pharmaceutique et des denrées alimentaires	2 h. / A	4	Oral ou mode alt.
Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale	2 h. / P	4	Oral
Etudes en droit des migrations I (FLSH)	*	*	*
Etudes en droit des migrations II (FLSH)	*	*	*
Etudes genre : pop cultures et subcultures : production, circulation et usages (non juridique; FLSH)	*	*	*
European Law Moot Court Competition	-	8 ou 12	Mode alt.
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
International and European Taxation	2 h. / A	4	Oral
International Arbitration	2h. / P	4	Oral
International Commercial Mediation Competition	-	8 ou 12	Mode alt.
Introduction à la science politique (FLSH)	*	*	*
Introduction au droit canon et ecclésiastique (Uni Fribourg)	**	**	**
Introduction aux concepts et théories en études genre (non juridique; FLSH)	*	*	*
Introduction aux études des migrations I : perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH)	*	*	*
Introduction aux études des migrations II : perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH)	*	*	*
Lawyering Skills and Legal Writing	2 h. / A	4	Ecrit°
Le sport comme « fabrique de l'homme » (FLSH)	*	*	*
Mergers and Acquisitions	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits	2 h. / A	4	Oral
Négociation	Cours bloc / P	4	Mode alt.
Normes comptables internationales (ou autre cours SECO)	***	***	***
Organisation du sport suisse et international	2 h. / A	4	Oral
Problèmes juridiques liés à l'organisation de grandes manifestations	2 h. / P	4	Oral
Procédure administrative	4 h. / P	8	Oral
Procédure pénale	2 h. / P	4	Oral
Propriété intellectuelle II	2 h. / A	4	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication	2 h. / P	4	Oral
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral
Rhétorique	2 h. / P	4	Oral

Séminaire de Strasbourg	1 sem. bloc / P	4	Mode alt.
Statut personnel du sportif	2 h. / A	4	Oral
Swiss Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt.
Thèmes choisis en sociologie du sport (FLSH)	*	*	*
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et droit de l'innovation	2 h. / P	4	Oral
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	8 ou 12	Mode alt.
WTO Law	4 h. / P	8	Mode alt.
WTO Law Moot Court Competition	-	8 ou 12	Mode alt.

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par l'Université de Fribourg.

*** Le nombre d'heure par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques.

◦ Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Séminaire thématique (16 ECTS)

4 modules du séminaire thématique (16 ECTS) à choisir parmi la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	Divorce et procédure – Séminaire de Toulon (module de l'orientation « avocature (professions judiciaires) »)	Automne	4
Module 2	Le contrat de bail international (module des orientations « avocature (professions judiciaires) », « droit international et européen » et « droit social »)	Automne	4
Module 3	Problèmes de preuve dans les procédures liées au dopage (module de l'orientation « droit du sport »)	Automne	4
Module 4	Droit de l'innovation (module des orientations « droit de la santé et des biotechnologies » et « droit de l'entreprise et de l'innovation »)	Automne	4
Module 5	Droit pénal et procédure pénale (module des orientations « avocature (professions judiciaires) » et « droit public »)	Automne	4
Module 6	Laboratoire du développement territorial (module des orientations « avocature (professions judiciaires) » et « droit public »)	Automne	4
Module 7	Les obligations font du ski (module des orientations « avocature (professions judiciaires) », « Business and Tax Law » et « droit international et européen »)	Printemps	4
Module 8	Urbanisme et mobilité (module de l'orientation « droit public »)	Printemps	4
Module 9	Droit administratif (module de l'orientation « droit public »)	Printemps	4
Module 10	Intercantonal and International Double Taxation in Practice (module de l'orientation « Business and Tax Law »)	Printemps	4
Module 11	Le whistleblowing (module des orientations « avocature (professions judiciaires) », « droit social » et « droit de l'entreprise et de l'innovation »)	Printemps	4
Module 12	Nouvelles thérapies et biotechnologies (module de l'orientation « droit de la santé et des biotechnologies »)	Printemps	4

Module 13	La Commission du droit international des Nations Unies (module de l'orientation « droit international et européen »)	Printemps	4
Module 14	Droits humains et migrations (module des orientations « droit public », « droit international et européen » et « droit social »)	Printemps	4

II. Les orientations du master en droit

A. Orientation « avocature (professions judiciaires) »

Cours obligatoires (20 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Droit des professions judiciaires	2 h. / A	4	Oral
International Arbitration ⁺	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits ⁺	2 h. / A	4	Oral
Négociation ⁺	Cours bloc / P	4	Mode alt.
Procédure administrative	4 h. / P	8	Oral
Procédure pénale	2 h. / P	4	Oral
Rhétorique ⁺	2 h. / P	4	Oral

⁺ Un des quatre cours doit être suivi pour un total de 4 crédits ECTS.

Cours à option spécifiques (12 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin	-	8 ou 12	Mode alt.
Concours national de médiation (France) organisé par le CMAP	-	4	Mode alt.
Droit de l'association et autres formes de personnes morales	4 h. / A	8	Oral
Droit du bail	2 h. / A	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
International and European Taxation	2 h. / A	4	Oral
International Arbitration ⁺	2 h. / P	4	Oral
International Commercial Mediation Competition	-	8 ou 12	Mode alt.
Modes amiables de gestion des conflits ⁺	2 h. / A	4	Oral
Négociation ⁺	Cours bloc / P	4	Mode alt.
Propriété intellectuelle II	2 h. / A	4	Oral
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral
Rhétorique ⁺	2 h. / P	4	Oral
Séminaire de Strasbourg	1 sem. bloc / P	4	Mode alt.
Swiss Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt.

Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	8 ou 12	Mode alt.
--	---	---------	-----------

+ Ceux des quatre cours qui n'ont pas été suivis à titre de cours obligatoire.

Cours à option libres (24 ECTS)

24 ECTS à choix parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre I.B. (page 5).

Séminaire thématique (16 ECTS)

Module obligatoire du séminaire thématique (4 ECTS) à choix entre :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	Divorce et procédure – Séminaire de Toulon	Automne	4
Module 2	Le contrat de bail international	Automne	4
Module 5	Droit pénal et procédure pénale	Automne	4
Module 6	Laboratoire du développement territorial	Automne	4
Module 7	Les obligations font du ski	Printemps	4
Module 11	Le whistleblowing	Printemps	4

Trois autres modules (12 ECTS) à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre I.B. (page 8). Un, deux voire trois modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 ECTS)

B. Orientation « Business and Tax Law »

Cours obligatoires (28 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Mergers and Acquisitions	2 h. / P	4	Oral
Création, organisation et financement d'entreprises	2 h. / P	4	Oral
Advanced Swiss Corporate Taxation	4 h. / P	8	Oral
International and European Taxation	2 h. / A	4	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral

Cours à option spécifiques (4 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Consolidation (ou autre cours SECO)	***	***	***
Normes comptables internationales (ou autre cours SECO)	***	***	***
Comparative and European Private Law	4 h. / P	8	Oral
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
International Arbitration	2 h. / P	4	Oral
Lawyering Skills and Legal Writing	2 h. / A	4	Ecrit°
European Law Moot Court Competition	-	8 ou 12	Mode alt.
International Commercial Mediation Competition	-	8 ou 12	Mode alt.
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	8 ou 12	Mode alt.
Accompagnement d'un projet d'entreprise	1 h. / P	2	Ecrit°
Droit du management public	2 h. / A	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
Négociation	Cours bloc / P	4	Mode alt.
Propriété intellectuelle II	2 h. / A	4	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication	2 h. / P	4	Oral
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral

***Le nombre d'heure par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques.

° Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option libres (24 ECTS)

24 ECTS à choix parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre I.B. (page 5).

Séminaire thématique (16 ECTS)

Module obligatoire du séminaire thématique (4 ECTS) à choix entre :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 7	Les obligations font du ski	Printemps	4
Module 10	Intercantonal and International Double Taxation in Practice	Printemps	4

Trois autres modules (12 ECTS) à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre I.B. (page 8). Un, deux voire trois modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoires de Master (18 ECTS)

Dans l'orientation « Business and Tax Law », la rédaction de deux mémoires, un en français et un en anglais, est requise.

Les mémoires de Master de l'orientation « Business and Tax Law » valant chacun 9 ECTS, ils comportent en principe entre 87'000 et 110'000 caractères au total (espaces compris), ce qui correspond à environ 30 pages.

C. Orientation « droit public »

Cours obligatoires (22 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Aménagement du territoire et urbanisme ⁺	2 h. / A	4	Oral
Droit constitutionnel comparé et européen	3 h. / P	6	Oral ou mode alt.
Droit du développement territorial ⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit du management public	2 h. / A	4	Oral
Procédure administrative	4 h. / P	8	Oral

⁺ Un des deux cours doit être suivi.

Cours à option spécifiques (10 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Aménagement du territoire et urbanisme ⁺	2 h. / A	4	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin	-	8 ou 12	Mode alt.
Concours Jean Pictet	-	4 ou 12	Mode alt.
Droit de la communication (FLSH)	*	*	*
Droit de l'OMS et de la santé publique	2 h. / P	4	Oral ou mode alt.
Droit des migrations I (cours de base)	4 h. / P	8	Oral
Droit des migrations II (droit de la libre circulation des personnes)	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations III (droits humains)	2 h. / P	4	Oral
Droit du développement territorial ⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit et progrès médical	2 h. / A	4	Oral ou mode alt.
Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix)	2 h. / A	4	Oral
Droit pharmaceutique et des denrées alimentaires	2 h. / A	4	Oral ou mode alt.
Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale	2 h. / P	4	Oral
Etudes en droit des migrations I (FLSH) ^{***}	*	*	*
Etudes en droit des migrations II (FLSH) ^{****}	*	*	*
European Law Moot Court Competition	-	8 ou 12	Mode alt.
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
International and European Taxation	2 h. / A	4	Oral
Introduction à la science politique (FLSH)	*	*	*

Introduction aux études des migrations I : perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH)	*	*	*
Introduction aux études des migrations II : perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH)	*	*	*
Négociation	Cours bloc / P	4	Mode alt.
Séminaire de Strasbourg	1 sem. bloc / P	4	Mode alt.
WTO Law	4 h. / P	8	Mode alt.
WTO Law Moot Court Competition	-	8 ou 12	Mode alt.

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

+ Celui des deux cours qui n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

*** Cours portant sur la thématique « migrations et sécurité », dans une optique sociologique.

**** Cours portant sur la thématique des personnes en situation irrégulière, dans une optique sociologique.

Cours à option libres (24 ECTS)

24 ECTS à choix parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre I.B. (page 5).

Séminaire thématique (16 ECTS)

Module obligatoire du séminaire thématique (4 ECTS) à choix entre :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 5	Droit pénal et procédure pénale	Automne	4
Module 6	Laboratoire du développement territorial	Automne	4
Module 8	Urbanisme et mobilité	Printemps	4
Module 9	Droit administratif	Printemps	4
Module 14	Droits humains et migrations	Printemps	4

Trois autres modules (12 ECTS) à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre I.B. (page 8). Un, deux, voire trois modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 ECTS)

D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies »

Cours obligatoires (26 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Biotechnologie et environnement juridique des sciences de la vie	3 h. / P	6	Oral
Droit des assurances sociales approfondi	2 h. / A	4	Oral
Droit de l'OMS et de la santé publique	2 h. / P	4	Oral ou mode alt.
Droit médical	4 h. / A	8	Oral
Droit pharmaceutique et des denrées alimentaires	2 h. / A	4	Oral ou mode alt.

Cours à option spécifiques (6 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Droit du dopage	2 h. / P	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
Droit et progrès médical	2 h. / A	4	Oral ou mode alt.
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication	2 h. / P	4	Oral
Propriété intellectuelle II	2 h. / A	4	Oral
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et droit de l'innovation	2 h. / P	4	Oral

Cours à option libres (24 ECTS)

24 ECTS à choix parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre I.B. (page 5).

Séminaire thématique (16 ECTS)

Module obligatoire du séminaire thématique (4 ECTS) à choix entre :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 4	Droit de l'innovation	Automne	4
Module 12	Nouvelles thérapies et biotechnologies	Printemps	4

Trois autres modules (12 ECTS) à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre I.B. (page 8). Un, deux, voire trois modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 ECTS)

E. Orientation « droit du sport »

Cours obligatoires (24 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Droit de l'association et autres formes de personnes morales	4 h. / A	8	Oral
Droit du dopage⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit économique et sportif⁺	2 h. / P	4	Ecrit ^o
International Arbitration	2 h. / P	4	Oral
Organisation du sport suisse et international	2 h. / A	4	Oral
Statut personnel du sportif⁺	2 h. / A	4	Oral

⁺ Deux des trois cours doivent être suivis pour un total de 8 crédits ECTS.

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (8 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Approche socio-historique du sport (FLSH)	*	*	*
Droit du dopage⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit économique et sportif⁺	2 h. / P	4	Ecrit ^o
Le sport comme « fabrique de l'homme » (FLSH)	*	*	*
Problèmes juridiques liés à l'organisation de grandes manifestations	2 h. / P	4	Oral
Statut personnel du sportif⁺	2 h. / A	4	Oral
Thèmes choisis en sociologie du sport (FLSH)	*	*	*

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

⁺ Celui des trois cours qui n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH). Un seul des trois cours à choix peut être suivi comme cours à option spécifique dans le master orientation droit du sport.

Cours à option libres (24 ECTS)

24 ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre I.B. (page 5).

Séminaire thématique (16 ECTS)

Module obligatoire du séminaire thématique (4 ECTS) :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 3	Problèmes de preuve dans les procédures liées au dopage	Automne	4

Trois autres modules (12 ECTS) à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre I.B. (page 8). Un, deux, voire trois modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 ECTS)

F. Orientation « droit international et européen »

Cours obligatoires (24 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Droit des conflits armés (droit international humanitaire)	2 h. / P	4	Oral
Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix)	2 h. / A	4	Oral
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
WTO Law	4 h. / P	8	Mode alt.

Cours à option spécifiques (8 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Comparative and European Private Law	4 h. / P	8	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin	-	8 ou 12	Mode alt.
Concours Jean Pictet	-	4 ou 12	Mode alt.
Droit constitutionnel comparé et européen	3 h. / P	6	Oral ou mode alt.
Droit des migrations I (cours de base)	4 h. / P	8	Oral
Droit des migrations II (droit de la libre circulation des personnes)	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations III (droits humains)	2 h. / P	4	Oral
Droit des relations extérieures de l'Union européenne	4 h. / P	8	Mode alt.
Droit international des espaces	2 h. / P	4	Oral
European Law Moot Court Competition	-	8 ou 12	Mode alt.
International and European Taxation	2 h. / A	4	Oral
International Arbitration	2 h. / P	4	Oral
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	8 ou 12	Mode alt.
WTO Law Moot Court Competition	-	8 ou 12	Mode alt.

Cours à option libres (24 ECTS)

24 ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre I.B. (page 5).

Séminaire thématique (16 ECTS)

Module obligatoire du séminaire thématique (4 ECTS) à choix entre :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 2	Le contrat de bail international	Automne	4
Module 7	Les obligations font du ski	Printemps	4
Module 13	La Commission du droit international des Nations Unies	Printemps	4
Module 14	Droits humains et migrations	Printemps	4

Trois autres modules (12 ECTS) à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre I.B. (page 8). Un, deux voire trois modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 ECTS)

G. Orientation « droit social »

Cours obligatoires (24 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Droit des assurances sociales approfondi	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations I (cours de base)	4 h. / P	8	Oral
Droit du bail	2 h. / A	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale	2 h. / P	4	Oral

Cours à option spécifiques (8 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Droit des conflits armés (droit international humanitaire)	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations II (droit de la libre circulation des personnes)	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations III (droits humains)	2 h. / P	4	Oral
Droit du management public	2 h. / A	4	Oral
Droit médical	4 h. / A	8	Oral
Etudes en droit des migrations II (FLSH)	*	*	*
Modes amiables de gestion des conflits	2 h. / A	4	Oral

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH). Ce cours porte sur la thématique des personnes en situation irrégulière, dans une optique sociologique.

Cours à option libres (24 ECTS)

24 ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale en sous chiffre I.B. (page 5).

Séminaire thématique (16 ECTS)

Module obligatoire du séminaire thématique (4 ECTS) à choix entre :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 2	Le contrat de bail international	Automne	4
Module 11	Le whistleblowing	Printemps	4
Module 14	Droits humains et migrations	Printemps	4

Trois autres modules (12 ECTS) à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre I.B. (page 8). Un, deux voire trois modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 ECTS)

H. Orientation « droit de l'entreprise et de l'innovation »

Cours obligatoires (26 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Accompagnement d'un projet d'entreprise	1 h. / P	2	Ecrit ^o
Advanced Swiss Corporate Taxation	4 h. / P	8	Oral
Création, organisation et financement d'entreprises	2 h. / P	4	Oral
Mergers and Acquisitions	2 h. / P	4	Oral
Propriété intellectuelle II	2 h. / A	4	Oral
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et droit de l'innovation	2 h. / P	4	Oral

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (6 ECTS)

Cours	Hres/sem.	ECTS	Examens
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie	3 h. / P	6	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Consolidation (ou autre cours SECO)	***	***	***
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
International and European Taxation	2 h. / A	4	Oral
Normes comptables internationales (ou autre cours SECO)	***	***	***
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication	2 h. / P	4	Oral
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral

*** Le nombre d'heure par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques.

Cours à option libres (24 ECTS)

24 ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre I.B. (page 5).

Séminaire thématique (16 ECTS)

Module obligatoire du séminaire thématique (4 ECTS) à choix entre :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 4	Droit de l'innovation	Automne	4
Module 11	Le whistleblowing	Printemps	4

Trois autres modules (12 ECTS) à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre I.B. (page 8). Un, deux voire trois modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 ECTS)

III. Le master commun bilingue en droit (Lucerne - Neuchâtel)

A. Plan d'études

Le master commun bilingue est ouvert aux étudiants titulaires du titre de Bachelor en droit d'une Faculté de droit suisse ou d'un titre jugé équivalent.

Les étudiants peuvent commencer le master commun bilingue soit à Lucerne soit à Neuchâtel, au début du semestre d'automne ou de printemps.

Le master se compose de 120 crédits ECTS dont 60 ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 ECTS à l'Université de Lucerne, selon le plan d'études lucernois.

Plan d'études à Lucerne

La partie lucernoise du master commun bilingue est composée des disciplines suivantes du plan d'études du master général (pour les détails, se référer au règlement d'études et d'examens « *Studien- und Prüfungsordnung der Fakultät III für Rechtswissenschaft vom 23. Januar 2008* ») :

Discipline	ECTS
1. Cours à option (enseignements libres) Les étudiants choisissent des cours pour un total de 46 ECTS parmi l'ensemble des enseignements proposés dans le cadre du master général. Chaque cours en allemand vaut 5 ECTS.	46
2. Activité dans le monde du travail Cette activité peut être remplacée par un cours à option librement choisi.	4
3. Mémoire de Master Les étudiants doivent rédiger un mémoire (en allemand) d'environ 35-40 pages, dont le thème peut être choisi parmi toutes les disciplines du programme.	10
TOTAL	60

Plan d'études à Neuchâtel

Dans la partie neuchâteloise du master commun bilingue, les étudiants doivent effectuer les prestations d'études suivantes :

Discipline	ECTS
1. Cours à option A choisir parmi la liste générale des cours à option mentionnée sous chiffre I. ci-dessus (pages 5, 6 et 7). Pour obtenir le diplôme de master bilingue avec une orientation, les étudiants doivent remplir les conditions prévues pour cette orientation et rappelées ci-dessus sous chiffres II.A à II.H (acquérir au minimum 32 crédits ECTS de cours spécifiques, dont les crédits ECTS relatifs aux cours obligatoires).	40
2. Modules du séminaire thématique Les étudiants choisissent 3 modules parmi tous les modules mentionnés sous chiffre I. ci-dessus (pages 8 et 9). Pour obtenir le diplôme de master bilingue avec une orientation, les étudiants doivent remplir les conditions prévues pour cette orientation et rappelées ci-dessus sous chiffres II.A à II.H (obtenir l'attestation du module relatif à cette orientation).	12 (au max.)
3. Mémoire de Master Les étudiants doivent rédiger un mémoire de Master d'environ 30 pages dans l'une des branches proposées aux étudiants du master à Neuchâtel. Pour obtenir le diplôme de master bilingue avec une orientation, les étudiants doivent remplir les conditions prévues pour cette orientation.	8
4. Activité dans le monde du travail Un module du séminaire thématique (cf. point 2. ci-dessus) peut être remplacé par un stage pratique dans un milieu juridique de quatre semaines au moins accomplies d'un bloc.	4 (au max.)
TOTAL	60

IV. Le double master of Law (Londres et Neuchâtel)

A. Plan d'études

Le double master of Law est ouvert aux étudiants inscrits en master en droit à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel y ayant déjà effectué une année et obtenu 60 crédits ECTS. Il a été mis en place en 2009 conjointement avec la School of Law at King's College London et offre une vraie double formation composée d'un Master en droit de l'Université de Neuchâtel et d'un L.L.M anglais.

Cette double formation véritablement bilingue permet aux participants d'étudier une année à Neuchâtel et une année au cœur de Londres. Les étudiants passent deux semestres dans chaque université où ils suivent les enseignements spécifiques prévus (cours et séminaires) et rédigent un mémoire en anglais qui peut être co-dirigé par un Professeur de Londres et un Professeur de Neuchâtel.

Le master se compose de 120 crédits ECTS dont 60 ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 ECTS à King's College London, selon le plan d'études londonien.

Plan d'études à Londres

Programme du L.L.M défini par King's College.

Plan d'études à Neuchâtel

Programme libre de 60 crédits ECTS composé de cours à option, modules du séminaire thématique et mémoire de Master.

V. Annexes

A. Directive pour le mémoire de Master

Introduction

La présente directive, qui est une annexe au plan d'études, a pour but d'harmoniser les exigences relatives au mémoire de Master au sein de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.

Elle a été adoptée par le Conseil de Faculté du 4 novembre 2004, conformément à l'article 19 alinéa 3 du Règlement d'études et d'examens de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel du 17 juin 2004 (ci-après : le Règlement).

Objectif du mémoire de Master

Le mémoire de Master a pour objectif d'exercer l'étudiant à maîtriser les difficultés inhérentes à la rédaction d'un texte juridique rigoureux, clair et structuré sur un sujet d'une certaine complexité relevant de l'une des branches enseignées à la Faculté.

Le mémoire est un travail personnel, réalisé de manière individuelle et autonome qui a pour but de démontrer que l'étudiant est capable de réunir des informations sur un thème donné, de les analyser et de les interpréter. L'important est la compréhension personnelle de la matière.

En rédigeant *son mémoire*, l'étudiant doit démontrer sa capacité à intégrer de manière cohérente des citations pertinentes, à les distinguer de son propre texte et à maîtriser la technique permettant de citer clairement et consciencieusement tout emprunt fait à autrui.

Par son mémoire de Master, l'étudiant doit démontrer qu'il maîtrise entièrement la méthodologie de la recherche, qu'il est capable d'analyser, de structurer, d'argumenter et de présenter avec clarté et rigueur une problématique juridique. Il s'appuiera sur la législation, la jurisprudence ainsi que les principaux ouvrages et articles de doctrine consacrés au sujet, non seulement en langue française, mais aussi en d'autres langues (notamment l'allemand, l'italien et l'anglais).

Procédure

La procédure à suivre pour la rédaction du mémoire de Master est la suivante :

- a) Détermination du sujet par l'étudiant après quelques recherches préliminaires. Des sujets peuvent être proposés par les personnes membres du corps professoral.
- b) Présentation du sujet à la personne titulaire de l'enseignement correspondant (ci-après : la personne responsable). Celle-ci doit agréer le sujet en prenant soin qu'il ne soit ni trop vaste, ni trop limité, qu'il n'ait pas été trop souvent traité et que la documentation ne soit pas insuffisante ou d'un accès trop difficile.
- c) Présentation à la personne responsable d'un plan et d'une bibliographie provisoires concernant le sujet choisi.

- d) Eventuellement, à la demande de la personne responsable, présentation d'un programme de rédaction et de dépôt du mémoire, afin qu'elle puisse planifier la correction des mémoires de master qui lui seront remis.
- e) Eventuellement, à la demande de la personne responsable, présentation, en cours de rédaction, d'un échantillon du travail.
- f) Remise de deux exemplaires imprimés du mémoire à la personne responsable au moins 7 semaines avant le début de la dernière session d'examens passée à Neuchâtel (art. 19 al. 4 du Règlement). L'étudiant envoie une version électronique de son travail à l'enseignant responsable afin d'en permettre, en cas de doute, le balayage.
- g) Le mémoire doit être accompagnée d'une déclaration d'authenticité écrite et signée dont le contenu est le suivant : « J'atteste avoir conçu et rédigé personnellement mon mémoire. J'atteste également ne pas avoir eu recours au plagiat et avoir consciencieusement et clairement mentionné les emprunts faits à autrui. Je suis conscient que le plagiat ou le fait de ne pas mentionner consciencieusement et clairement tous les emprunts faits à autrui est une fraude pouvant entraîner l'échec à mon travail, voire une sanction disciplinaire ».
- h) Correction du mémoire par la personne responsable, dans un délai permettant à l'étudiant d'effectuer, avant la dernière session d'examens prévue, les éventuelles corrections de détail demandées.
- i) Avant le début de la dernière session d'examens, communication au secrétariat de la Faculté, par la personne responsable, de l'acceptation ou non du mémoire.
- j) Avant la fin de la session d'examens en cause, dépôt d'un exemplaire du mémoire et communication de sa note au secrétariat de la Faculté par la personne responsable.
- k) Dans le but de permettre l'accès à la bibliothèque des excellents mémoires, à savoir ceux qui ont obtenu la note 5.5 ou 6, un troisième exemplaire du mémoire doit être remis par l'étudiant à la personne responsable. Dans ce cas, deux exemplaires reliés identiques du mémoire sont remis par la personne responsable au secrétariat de la Faculté. Ces deux exemplaires doivent chacun être accompagnés d'une attestation écrite et signée par laquelle l'étudiant assume entièrement la responsabilité pour la qualité formelle et matérielle de son mémoire et autorise la bibliothèque de droit à rendre le travail accessible à ses utilisateurs.

Contenu du mémoire et instructions générales pour sa rédaction

Le mémoire de Master valant 18 ECTS, il comporte en principe entre 190'000 et 245'000 caractères au total (espaces compris), ce qui correspond à environ 70 pages. Le mémoire du master bilingue valant 8 ECTS, il comporte en principe entre 73'000 et 93'000 caractères au total (espaces compris), ce qui correspond à environ 25 pages. Les mémoires de Master de l'orientation « Business and Tax Law » valant 9 ECTS, ils comportent en principe entre 87'000 et 110'000 caractères au total (espaces compris), ce qui correspond à environ 30 pages.

Le mémoire doit être structuré et contenir au moins les parties suivantes :

- a) Titre
- b) Table des matières
- c) Liste des abréviations utilisées dans le mémoire
- d) Exposé du sujet : introduction, développements, conclusion
- e) Appareil de notes de bas de page
- f) Bibliographie

L'appareil de notes et la bibliographie doivent respecter les formes usuelles (cf. ch. 4 *infra*) et rester uniformes tout au long du travail. La bibliographie ne mentionne que les ouvrages effectivement consultés, en évitant les citations de seconde main.

Les citations doivent figurer entre guillemets, avec indication complète de la source dans les notes de bas de page, dont le nombre et la longueur doivent rester dans une mesure raisonnable.

Plagiat

Il y a plagiat lorsque des idées, des raisonnements, des formulations provenant de tiers dans un travail ne sont pas signalés comme tels mais présentés comme la propre création de l'auteur. Il n'est pas déterminant que le plagiat soit intentionnel (tromperie volontaire) ou non, par exemple si l'auteur a oublié d'indiquer ses sources.

Plagier c'est en particulier :

- S'approprier le travail de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien.
- Inclure dans son propre travail des extraits de textes (livres, articles, sites web) sans en mentionner l'auteur original.
- Modifier le texte d'un auteur en remplaçant ses mots par des synonymes.
- Reprendre l'idée originale d'un auteur et l'exprimer avec ses propres mots (reformulation), sans en mentionner la source.
- Insérer des images, des graphiques ou autres sans en mentionner la provenance.
- Ne pas placer entre guillemets (ou indiquer de façon claire et précise) les mots tirés d'une autre source.
- Faire du copier – coller en provenance d'Internet, sans en citer la référence.

En cas de fraude, l'étudiant est réputé avoir échoué à sa dissertation/son mémoire. Les sanctions disciplinaires prévues par le règlement général de l'Université sont réservées.

Référence

Pierre Tercier et Christian Roten, *La recherche et la rédaction juridiques*, 5^{ème} édition, (Zurich/Bâle/Genève 2007).

B. Modes alternatifs d'évaluation

Mode d'évaluation des connaissances pour les cours de « WTO Law », « Droit des relations extérieures de l'Union européenne » et de « Internal Market Law of the EU »

L'évaluation des connaissances s'effectue de la manière suivante :

- a) L'évaluation des étudiants a lieu sur la base d'un mode alternatif d'évaluation. Seuls les étudiants ayant échoué dans le mode alternatif d'évaluation sont soumis à un examen oral organisé lors de la prochaine session d'examens à laquelle ils s'inscrivent. En cas d'échec à cet examen oral, les étudiants disposent d'une ultime tentative, sous la forme d'un examen oral lors de la prochaine session d'examens à laquelle ils s'inscrivent.
- b) Une part importante de la note finale se fonde sur la participation en classe, de sorte que la présence aux cours est fortement souhaitée et recommandée.
- c) Le mode alternatif d'évaluation repose sur les facteurs suivants :
 1. Les étudiants doivent répondre à un questionnaire écrit à choix multiples à la mi-semester (valeur : $\frac{1}{2}$ de l'évaluation).
 2. Les étudiants doivent répondre à un second questionnaire écrit à choix multiples à la fin du semestre (valeur : $\frac{1}{2}$ de l'évaluation). Les étudiants disposeront d'une durée de deux heures pour répondre à chacun des deux questionnaires.
 3. La note finale sera composée de la note moyenne obtenue aux deux examens. La participation active aux cours sera, le cas échéant, prise en compte comme facteur d'amélioration de la note finale. En revanche, la non-participation n'influencera aucunement la note finale.

Afin de connaître au plus vite les étudiants qui devront être évalués, une liste définitive de participation aux cours sera établie lors de la troisième semaine. Aucune modification ultérieure ne pourra être apportée à cette liste.

Mode d'évaluation des connaissances pour le cours de « Droit constitutionnel comparé et européen »

L'évaluation des connaissances s'effectue de la manière suivante:

1. Les étudiants ont le choix entre

- l'examen « classique » (oral), passé à l'issue du semestre du cours et dont l'objet porte sur la matière du cours, et
- la présentation, dans le courant du semestre du cours, d'un travail écrit de droit constitutionnel comparé, de 20 à 40 pages environ, sur un thème préalablement discuté avec l'enseignant et agréé par celui-ci (mode alternatif).

Lorsque l'étudiant a choisi la présentation d'un travail écrit et qu'il passe ensuite à un examen oral, il est réputé avoir échoué au travail écrit, ce qui lui compte comme un premier échec.

2. Pour les étudiants qui choisissent le mode alternatif, la validation des résultats s'effectue selon la procédure suivante:

- le travail est rédigé individuellement;
- une fois achevé, le travail est remis à l'enseignant, lequel le corrige et l'évalue par une note, communiquée à l'étudiant concerné;
- si la note est suffisante, l'étudiant peut demander qu'elle soit validée en déclarant renoncer à l'examen; il le fait par une déclaration écrite remise à l'enseignant dans les dix jours qui suivent la communication de la note du travail; cette note se substitue alors à celle de l'examen et est acquise (elle est inscrite au procès-verbal des examens prévu par l'article 16 al. 2 du règlement des examens);
- les étudiants qui renoncent à faire valider la note du travail doivent se présenter à l'examen, en s'inscrivant à ce dernier conformément aux dispositions correspondantes du règlement des examens; dans cette hypothèse, seule est acquise la note obtenue à l'examen, même si elle est inférieure à celle du travail;

Si la note du travail est insuffisante, l'étudiant concerné doit se présenter à l'examen.

Mode d'évaluation des connaissances pour les cours de « Droit et progrès médical », « Droit de l'OMS et de la santé publique », « Droit pharmaceutique et des denrées alimentaires »

L'évaluation des connaissances s'effectue de la manière suivante:

1. Les étudiants ont le choix entre

- l'examen « classique » (oral, avec préparation de 15 minutes), passé à l'issue du semestre du cours. L'évaluation porte sur les compétences de l'étudiant à présenter ses connaissances transversales sur l'ensemble de la matière. L'étudiant doit être prêt à répondre à une ou plusieurs questions tirées au sort. Il n'a pas le choix des questions;
- le mode alternatif d'évaluation qui porte sur un rapport écrit de 10 à 15 pages (maximum) et un exposé oral, de 15 minutes au maximum, présenté en classe par l'étudiant, sur un thème spécifique. L'étudiant a le libre choix de la question dans les limites de la matière enseignée, le thème étant toutefois arrêté au moins 4 semaines avant la présentation, d'entente avec l'enseignant. Le rapport écrit doit être déposé une semaine avant la présentation orale.

2. Dans le mode alternatif d'évaluation, le rapport écrit représente 80 % de la note et l'exposé oral 20 %. L'enseignant responsable corrige le rapport à bref délai et, s'il est jugé suffisant (note égale ou supérieure à 4), lui attribue une note qu'il communique à l'étudiant en même temps que la note de l'exposé oral. Si le rapport écrit est jugé insuffisant quoique perfectible, l'étudiant est invité à apporter les corrections nécessaires dans un délai maximum de 5 jours.

Si le rapport écrit est jugé à ce point insuffisant que des corrections ne permettraient pas de le rendre acceptable, ou lorsqu'il n'est toujours pas suffisant au terme du délai supplémentaire de 5 jours, il est réputé échoué. L'étudiant doit alors passer l'examen oral.

L'enseignant responsable transmet la note finale au secrétariat de la Faculté qui adresse à l'étudiant un procès-verbal contenant la note et les crédits ECTS (4) obtenus, comme en cas d'examens.

Mode d'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg »

A. Règles générales de validation des résultats du séminaire (option)

1. Le travail de chaque étudiant fait l'objet d'une appréciation personnelle sous forme d'une attestation de réussite, qui se base sur la prestation du groupe auquel il participe ainsi que sur sa prestation personnelle au sein du groupe.
2. En raison de la nature même de ce séminaire, en dérogation à l'art. 17 al. 3 du Règlement des examens, l'étudiant qui échoue doit remplacer le séminaire par une autre branche à option.

B. Appréciation et évaluation du travail

Le travail de chaque groupe – et de chacun des membres du groupe – fait l'objet d'une évaluation, selon les modalités suivantes:

1. Dans un premier temps, le travail du groupe est évalué, pour chaque exercice, par une appréciation collective (appréciation de groupe). Celle-ci, qui sera identique pour tous les membres du groupe, se fonde sur les éléments d'appréciation suivants:
 - le *résultat matériel* du travail effectué par le groupe, tel qu'il est présenté lors des séances plénières et en fonction des attentes exprimées dans le mandat de l'exercice;
 - la *méthode* de travail et de présentation/négociation du groupe;
 - subsidiairement, l'intensité (effort) de travail du groupe lors de la préparation des séances plénières peut être prise en compte.
2. L'étudiant se voit également attribuer une appréciation individuelle en fonction de ses propres prestations au sein du groupe, que ce soit lors des séances de groupes ou lors des séances plénières. Cette appréciation se fonde sur les éléments suivants:
 - l'*apport* intellectuel et matériel de l'individu au travail et à la dynamique du groupe;
 - l'*esprit d'initiative* et la *participation active* au travail du groupe (y compris à la présentation/négociation en plenum);
 - le sens de la collégialité.
3. Les deux appréciations (collective et individuelle) sont prises en compte pour la délivrance de l'attestation de réussite.

Mode d'évaluation des connaissances pour le cours bloc de « Négociation »

L'évaluation des connaissances s'effectue de la manière suivante:

1. En cours de semestre, les étudiants rédigent un rapport d'analyse d'un exercice ou d'un jeu de rôles (8 pages A4 maximum). Le but est de mettre en lien une expérience vécue dans ces immersions pratiques, avec des aspects juridiques et psychologiques de la négociation. Pour que le travail soit suffisamment scientifique et pas seulement descriptif, il est nécessaire de se référer aux lectures à disposition sur *Claroline* ou à d'autres sources scientifiques au libre choix des candidats. Il est également possible de se référer aux vidéos et aux enregistrements des jeux de rôles disponibles sur *Claroline*.
2. Afin de connaître au plus vite les étudiants qui devront être évalués, une liste définitive de participation aux cours sera établie en début de cours.
3. Pour pouvoir accomplir leur rapport, les étudiants prennent, pendant les séances d'exercices et de cours, les notes nécessaires. Une fois qu'ils ont choisi le jeu de rôles, l'exercice ou l'expérience à commenter, ils en informent leur professeur par un courriel.
4. Les étudiants envoient leur travail à leur professeur, en annexe à un courriel, au plus tard trois semaines avant le début de la session d'examens à laquelle ils s'inscrivent. L'envoi doit se faire dans tous les cas avant la troisième session d'examens qui suit le semestre durant lequel le cours a été suivi. Cette exigence se justifie par le fait qu'un rapport d'analyse d'une situation vécue n'a plus de pertinence s'il est rédigé trop longtemps après le déroulement de cette situation.
5. Une note évalue d'une part le rapport et, d'autre part, la qualité de la participation au séminaire. Cette dernière est prise en compte dans la fixation de la note finale à raison d'un point maximum.
6. Seuls les étudiants n'ayant pas obtenu la note de 4 à leur rapport sont soumis à un examen oral organisé lors de la session d'examens suivante à laquelle ils s'inscrivent. En cas d'échec à cet examen oral, les étudiants disposent d'une ultime tentative, sous la forme d'un examen oral lors de la prochaine session d'examens à laquelle ils s'inscrivent.

VI. Descriptifs des cours

ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET D'ENTREPRISE – FERNAND CHAPPUIS

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION » ET COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « BUSINESS AND TAX LAW »
- TROIS COURS BLOCS, AU DÉBUT, AU MILIEU ET À LA FIN DU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012, CORRESPONDANT À 1 HEURE HEBDOMADAIRE (2 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours tend à sensibiliser l'étudiant aux aspects pluridisciplinaires de la création et du développement d'une entreprise.

Contenu : le premier bloc présentera un cas concret de création d'entreprise. Les étudiants devront établir une liste des problèmes juridiques qui se poseront à l'entrepreneur lors du lancement de son projet (droit des sociétés, droit fiscal, droit de la propriété intellectuelle, droit du travail, etc.). Les problèmes de maintien du secret autour d'un projet d'entreprise seront examinés de manière approfondie et pluridisciplinaire (aspects civils et pénaux), spécialement par rapport aux fondateurs, aux investisseurs et aux employés et autres partenaires (engagement de confidentialité, etc.).

Dans le cadre des second et troisième blocs, les problèmes inventoriés seront discutés - et d'éventuels problèmes non identifiés à l'origine mis en évidence - à la lumière des enseignements spécifiques dispensés dans le cadre des masters concernés. Une attention particulière sera portée à la gestion des risques (évaluation du risque selon art. 663b ch. 12 CO; responsabilité des divers organes, plan de continuation des affaires, etc.).

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures (un examen à blanc est réalisé pendant le cours).

Documentation : cas pratique remis par l'enseignant; résumés; contrôle continu.

Forme de l'enseignement : examen de situations réelles permettant de dégager les aspects théoriques indispensables et les implications dans la pratique. Cours donné en français; examen de documents dans d'autres langues (notamment en anglais).

Equipe enseignante : Fernand Chappuis.

ADVANCED SWISS CORPORATE TAXATION – ROBERT DANON

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (8 CRÉDITS ECTS), COURS EX CATHEDRA COMPRENANT DE MULTIPLES CAS PRATIQUES AINSI QUE L'INTERVENTION PONCTUELLE DE REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION FISCALE OU DE L'INDUSTRIE

Objectives : this course, which relies in particular on the insight acquired by the students in earlier courses of tax and company law, aims at providing the students with an in-depth knowledge of Swiss corporation taxation. The philosophy of this course is based on the « real life approach » in the sense that all tax implications pertaining to each transaction/corporate restructuring are simultaneously considered. At the end of this course, students should be in a position to detect tax risks and be able to suggest tax-planning measures.

Content : the course focuses on corporate taxation as well as on tax implications relating to its stakeholders (shareholders, employees, etc.). The first part of the course reviews (i) the rules governing the recognition of taxable profit (« Massgeblichkeitsprinzip » and specific issues such as tax adjustments), as well as its relation with accounting law, (ii) the rules relating to the allocation of corporate profits from an intercantonal and international perspective as well as (iii) indirect taxes such as VAT. The second part of the course, the most important one, looks at a series of operations/corporate restructurings from the perspective of all taxes concerned as well in a domestic and cross border context. The course discusses and illustrates in particular through numerous case studies :

- partnership taxation and restructurings of partnerships
- the choice of the corporate legal form, the recognition of legal entities for tax purposes
- equity and debt financing
- restructuring of indebtedness
- intra group distributions (in particular opened and hidden profit distributions)
- locating a corporate structure in a tax efficient manner, special tax incentives (holding regime, participation reduction, auxiliary regimes, etc.)
- offshore companies in a group structure
- corporate restructurings (merger, de-mergers, intra group transfers, etc.)
- share deals versus asset deals
- partial and total liquidation
- income derived by « stakeholders » including selected employment schemes (stock options plans, bonuses, deferred remunerations, etc.) as well income from pension.

Evaluation : the course is graded on the basis of an oral exam of 15 minutes.

Documentation : the documentation of the course includes (i) slides posted on *Claroline* and (ii) a binder incorporating scholarly contributions, case law as well as administrative circulars and numerous case studies. Solutions to case studies will be posted on *Claroline*.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME – PIERRE-ALAIN RUMLEY

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs :

- compléter les connaissances en aménagement du territoire, urbanisme et mobilité

- appréhender les problèmes d'environnement et de développement durable de la société urbaine
- faire le lien avec le droit de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Contenu : le cours abordera les principales questions du développement territorial actuel : l'urbanisation, l'économie, la société, l'environnement, l'énergie, la mobilité, la gouvernance, etc., dans la perspective du développement durable. Il montrera les possibilités et les limites d'intervention de la part des collectivités publiques, notamment au travers des instruments législatifs.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation :

- mise à disposition des présentations
- textes importants
- bibliographie sélective

Forme de l'enseignement :

- cours
- discussions sur des sujets choisis
- lectures de textes importants

Equipe enseignante : Pierre-Alain Rumley.

APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE DU SPORT (FLSH) – CHRISTOPHE JACCOUD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE (MAIS À CHOIX AVEC « LE SPORT COMME « FABRIQUE DE L'HOMME » ET « THEMES CHOISIS EN SOCIOLOGIE DU SPORT ») DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Approche socio-historique du sport », aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

BIOTECHNOLOGIES ET ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES SCIENCES DE LA VIE – DANIEL KRAUS

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- 3 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (6 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif de traiter de façon approfondie les questions de propriété intellectuelle relatives aux biotechnologies, de même que les questions se rapportant plus généralement au génie génétique et à la recherche sur les cellules souches.

A la fin du cours, les étudiants devraient être capables:

- d'expliquer quelles inventions sont protégées et lesquelles ne le sont pas dans les biotechnologies
- d'identifier les différents intérêts en présence aux niveaux national et international dans la problématique de la brevetabilité des inventions biotechnologiques
- d'expliquer de quelle façon l'équilibre est assuré entre la nécessité de stimuler l'innovation, la recherche et l'accès aux biotechnologies
- d'utiliser les sources juridiques nationales et internationales topiques.

Contenu : ouvert aux étudiants ayant suivi les cours de Propriété intellectuelle I et II, le cours de biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie offre une approche des principales questions posées par la brevetabilité du vivant. La problématique est envisagée non seulement sous l'angle de la loi sur les brevets d'invention, mais aussi en relation avec les législations se rapportant au génie génétique et à la recherche sur les cellules souches notamment.

Après une introduction au droit international de la propriété intellectuelle, le cours traite des questions de brevetabilité du vivant, des exceptions à la brevetabilité dans le domaine biotechnologique et de l'étendue de la protection, avant d'aborder les thèmes du génie génétique et de la recherche sur les cellules souches. Les questions d'accès aux ressources génétiques, de protection des connaissances traditionnelles et de l'accès aux médicaments y sont également traitées. Si le temps le permet, une visite de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle clôt le semestre.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est mise à disposition sur *Claroline*.

Equipe enseignante : Daniel Kraus, avec la collaboration du Prof. Félix Kessler (Faculté des sciences).

COMPARATIVE AND EUROPEAN PRIVATE LAW – CHRISTOPH MÜLLER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (8 CRÉDITS ECTS)

Goals : this lecture echoes the phenomenon of globalization and « europeanisation » of contemporary Private Law and the new requirements this evolution creates for the legal professions. It aims at enhancing the awareness of the students that their own legal system is not in the only way to apprehend the law. Today, lawyers cannot any longer study Swiss law from a purely national perspective, but have to understand, interpret and apply this law on the basis of Comparative and in particular European Law. Therefore, this lecture aims to sensitize the students to the direct and indirect impact which the European integration has on Swiss Private Law and to the consequences of this evolution for the legal professions.

Content : the lecture is divided into four parts : the first part consists in an introduction to Comparative Law (concept, functions, aims, methods, overview of the principal legal families of the world). The second part is dedicated to the analysis of a specific legal figure (medical liability for the birth of an undesired child) in different legal systems. The third part studies different aspects of American Law (Common Law), such as torts, negligence, products liability, punitive damages, jury trial, lawyer's fees and class actions. The subject of the fourth part is European Private Law and its influence on Swiss Private Law, with regard to legislation, case law and doctrine. The lecture is designed for students who are interested in the international dimension of Private Law. It is highly recommended for students following the orientations « Business and Tax Law », « Avocature (professions judiciaires) » and « Droit international et européen ». Students are kindly invited to participate actively. As this lecture is taught in English, a fair mastering of the language of Shakespeare is indispensable, even though it will of course be taken into account that most students are not English native speakers. The lecture includes a half-day *extra muros* at the Swiss Institute of Comparative Law in Lausanne (ISDC).

Exam : oral exam (in English) of 15 minutes, with preparation time.

Documentation : the reading assignments can be found on Claroline.

COMPETITION LAW AND POLICY – EVELYNE CLERC

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectives :

- identify the main business practices that may distort competition
- understand the economics behind competition policies
- know how to apply the primary sources of EU and Swiss competition law (legislation, policy documents, decisions and case-law) to case-studies and complex fact patterns
- be familiar with antitrust procedural enforcement and institutional framework in Switzerland and in the EU
- show appreciation of the relationship between competition law and regulation
- discuss critically the legal and economic principles underpinning the control of anti-competitive practices, regulatory policies and institutional framework

Content : competition policy is an essential feature of our market economies. This course addresses, in a comparative Swiss-EU perspective, how competition law governs strategic behaviour of firms in the markets. In addition, it assesses the impact of competition rules in the liberalised sectors and in the field of public procurements.

The first part of the course offers a comprehensive study of the main features of competition law. After introducing into the objectives of competition law, the role of economic analysis and its limitations in the light of non-economic (political, social, environmental) considerations, the course focuses on key issues of competition law, namely market power, horizontal cartels, anti-competitive clauses in vertical distribution agreements, abuses of dominant position, the

interface between intellectual property rights and competition law, as well as merger control. Apart from substantive law, special attention is devoted to public and private enforcement procedures, the imposition of fines and criminal penalties against firms and individuals, the international cooperation between competition authorities, as well as judicial appeal procedures and considerations of due process rights. While the emphasis is placed predominantly on a comparative study of EU and Swiss competition law, reference is also made to US antitrust law when it offers relevant points for comparison. All topics are examined in the light of significant recent case-law.

The second part relating to competition policy considers various regulatory mechanisms under which the state intervenes in market economies and their justifications. A first topic concerns the liberalization and re-regulation of public services (telecommunications, energy) as well as the interplay between competition and regulation. A second major topic addresses the grant of public procurement contracts.

Assessment : 15-minutes oral exam based on resolution of hypothetical case, with 15-minutes written preparation. Preparation is open-book; during the exam itself, students may only rely on legislation and notes drafted during preparation.

Teaching and study materials : syllabus, course materials and additional information regarding the precise topics of the lectures and how to prepare for them are provided on the *Claroline* course website (COMP). Coursepack and book are to be purchased from ANED or from bookstore.

Teaching method : mixture of ex cathedra lectures and case studies. Students are expected to read the assigned materials before each class, to give case presentations, to solve hypothetical problems and to participate actively in class discussion. A practical step-by-step toolkit will help students to analyze cases and to weigh the arguments brought forward by the parties involved in the case.

Instructors : Prof. Evelyne Clerc.

CONCOURS EUROPÉEN DES DROITS DE L'HOMME RENÉ CASSIN – PASCAL MAHON

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 12 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITES ET ORALES)

Le concours Cassin, qui réunit plusieurs dizaines d'équipes en provenance de toutes les universités d'Europe, simule une procédure de recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Chaque équipe est composée de 2 à 3 étudiants par université. Le concours comporte une première phase, écrite, durant laquelle l'équipe rédige un mémoire soit de demande soit de réponse sur la base d'un cas pratique. A l'issue de cette première phase, les quinze à vingt meilleures équipes sont qualifiées pour la seconde phase, orale, qui se déroule à Strasbourg, sous forme de plaidoiries, dans les locaux de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Personne de contact et informations : Marlène Collette, assistante, marlene.collette@unine.ch / www.concourscassin.eu.

CONCOURS JEAN PICTET – GIOVANNI DISTEFANO

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (4 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 12 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITES ET ORALES)

Il s'agit d'un concours en droit international humanitaire rassemblant des équipes du monde entier. Chaque équipe est composée de 3 étudiants d'une même université. Après une sélection sur dossier, les équipes se retrouvent pendant 8 jours pour vivre une série de simulations (négociations, séances bilatérales ou multilatérales, etc.) et de jeux de rôle en tant qu'acteurs du droit humanitaire tels que délégués du CICR, membres d'ONG, juristes d'un ministère, ou encore commandants militaires.

Informations: www.concours pictet.org

CONCOURS NATIONAL DE MÉDIATION (FRANCE) ORGANISÉ PAR LE CMAP – CHRISTINE GUY-ECABERT

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (4 CRÉDITS ECTS)

L'objectif du concours est de permettre à des étudiants de Master issus d'universités de droit, d'écoles de commerce et d'écoles du Barreau, de mener une médiation dans des conditions aussi proches que possible de la réalité et d'être jugés par des professionnels issus du monde juridique, économique et judiciaire.

Une sélection des candidats est effectuée par le Prof. Christine Guy-Ecabert. L'octroi ultérieur des crédits ECTS dépend d'une participation suffisante des étudiants à toutes les phases du concours.

Informations : http://www2.unine.ch/droit/moot_courts.

CONSOLIDATION (OU AUTRE COURS DE SECO) – BERNARD RAFFOURNIER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- LES MODALITÉS DE L'EXAMEN, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS ET LES HORAIRES SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Le cours « Consolidation », aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des sciences économiques, Av. du 1^{er}-Mars 26, CH - 2001 Neuchâtel.

CRÉATION, ORGANISATION ET FINANCEMENT D'ENTREPRISES – N.N.

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à sensibiliser les étudiants aux problèmes spécifiques liés à la création de nouvelles entreprises, à les familiariser aux documents issus de la pratique et à leur permettre de les analyser de manière critique.

Contenu : ce cours traite, de manière approfondie et sous une forme largement illustrée de contrats et d'exemples pratiques, des aspects juridiques touchant notamment à la création et au financement de nouvelles entreprises actives dans les nouvelles technologies (*start-up*). Seront examinés en particulier les problèmes liés à l'apport de propriété intellectuelle lors de la fondation, les relations entre fondateurs et investisseurs, les modes d'intéressement sous forme de plans d'actions ou d'options, ainsi que l'organisation d'un tour de financement. L'étude d'un cas d'entrée en bourse illustrera la vie d'une *start-up* de sa naissance à son ouverture au public. Le cours est parfois co-animé par des intervenants extérieurs.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes sans documentation, précédé d'un temps de préparation avec les textes légaux et réglementaires. L'examen consiste dans la présentation d'un sujet et/ou dans l'analyse d'un document.

Documentation : les documents servant de support de cours, ainsi que les lectures de référence sont disponibles sur le portail *Claroline*.

Forme de l'enseignement : les leçons consisteront habituellement en des présentations théoriques agrémentées de cas pratiques et/ou d'analyses de documents.

Equipe enseignante : Prof. Jean-Luc Chenaux; Julien Dubois, Lino Hänni et Jérôme Gurtner, assistants.

DROIT CANON (DONNÉ À FRIBOURG)

- LES MODALITÉS DE L'EXAMEN, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS ET LES HORAIRES SONT DÉTERMINÉS PAR L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

DROIT CONSTITUTIONNEL COMPARÉ ET EUROPÉEN – PASCAL MAHON

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 3 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (6 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT PRINCIPALEMENT DES COURS EX CATHEDRA, AVEC POSSIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS DE FAIRE DES TRAVAUX ÉCRITS DANS LE CADRE DU MODE ALTERNATIF DE VALIDATION DES CONNAISSANCES

Objectifs : ce cours vise à sensibiliser les étudiants à l'existence d'autres systèmes juridiques, en particulier d'autres systèmes constitutionnels, et à les familiariser à l'étude approfondie de certains de ces systèmes, en leur fournissant les méthodes et techniques d'analyse du droit comparé.

Contenu : la première partie du cours, générale, est consacrée à un survol des différents systèmes de droit (droits d'Europe et d'Amérique, droits d'Afrique et d'Asie, etc.), des diverses formes d'Etat (libéral et démocratique, socialiste, fasciste, théocratique) et des principaux régimes politiques (parlementaires, présidentiels, mixtes). La deuxième partie est dédiée à la présentation et à la comparaison de certains systèmes constitutionnels nationaux, comme ceux de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grande-Bretagne, d'Israël ou du Japon, par exemple, avec quelques incursions ponctuelles dans d'autres systèmes nationaux; le programme de cette partie spéciale est toutefois adapté, d'année en année, en fonction de l'actualité et des souhaits des étudiants.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Les étudiants peuvent opter pour un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : les supports relatifs au cours de droit constitutionnel comparé et européen sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté ou sur *Claroline*, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Prof. Pascal Mahon.

DROIT DE L'ASSOCIATION ET AUTRES FORMES DE PERSONNES MORALES – DENIS OSWALD

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs :

- connaître et comprendre le fonctionnement de l'association, en particulier le rôle et les compétences de chacun de ses organes
- mettre en pratique ces compétences et être capable de rédiger des statuts standards
- évaluer dans quelle situation la forme de l'association est la plus adéquate, par opposition à d'autres formes possibles
- choisir la structure interne de l'association la plus adéquate selon les situations et les besoins, en particulier définir les compétences respectives de chacun des organes
- analyser et évaluer les faiblesses structurelles d'associations existantes et proposer des remèdes.

Dans tous les cas ci-dessus, justifier et défendre les options choisies.

Contenu : l'association représente la forme la plus courante de corporation de droit privé. La plupart des personnes qui se groupent pour exercer une activité à but idéal (société de musique, club philatélique, amicale de contemporains, etc.), le font sous cette forme. C'est aussi la structure juridique de presque toutes les organisations sportives, notamment des clubs de sport, ainsi que des fédérations nationales et internationales. Le cours, après avoir décrit la structure et le fonctionnement de l'association, se penche encore sur d'autres formes de personnes morales que l'on trouve également dans le sport, soit, en particulier, la fondation, la société anonyme et la société coopérative.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, sans préparation. En principe trois questions différentes à développer en 5 minutes.

Documentation : le Code civil, la Charte olympique, les statuts de diverses associations et organisations, divers sites internet, ainsi qu'une bibliographie spécifique selon les matières.

DROIT DE LA COMMUNICATION (FLSH) – STÉPHANE WERLY

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS EST DÉTERMINÉ PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES)

Objectifs : au terme de l'enseignement, l'étudiant devra être à même de distinguer les différents domaines susceptibles de s'appliquer dans l'activité journalistique. Il aura une vision transversale de la matière (droit international, droit constitutionnel, droit administratif, droit pénal, droit civil et déontologie), ce qui lui facilitera, dans son activité future, son approche du métier.

Contenu : ce cours est consacré au cadre juridique de la communication de masse en Suisse. Ses têtes de chapitre sont les suivantes: les libertés de la communication, les règles de droit administratif applicables aux médias, le droit pénal des médias, la protection de la personnalité en droit civil, le droit de la concurrence, le droit d'auteur, le droit du travail et les règles de déontologie.

Ce cours vise à donner une connaissance approfondie des limites imposées à l'activité journalistique, par l'étude des lois en vigueur et de nombreux cas dont ont eu à connaître les tribunaux. L'étudiant aura également à résoudre quelques cas pratiques. Le cours inclut des éclairages de droit international et de droit comparé.

Forme de l'évaluation : la modalité de l'examen est déterminée par la Faculté des lettres et sciences humaines.

Documentation :

- D. Barrelet, *Droit de la communication*, Berne, 1998.
- D. Barrelet, W. Egloff, *Le nouveau droit d'auteur*, commentaire de la LDA, Berne, 2008, 3ème éd.
- B. Cottier (éd.), *Le droit des télécommunications en mutation*, Fribourg, 1999.
- E. Derieux, *Droit de la communication*, Paris, 2003, 4ème éd.
- A. Flückiger, *Le conflit entre le principe de transparence et la protection de la sphère privée*, Medalex 2002, pp. 275 ss.
- P. Mahon, *L'information par les autorités*, RDS 1999, pp. 199 ss.

- J.-P. Walter, *Société de surveillance au détriment de la protection des données personnelles ?*, in Brühlmeier D., de Weck H. (éd.), *Liberté en péril ?*, Bienne, Libertas Suisse, pp. 239 ss.
- S. Werly, *La protection du secret rédactionnel*, Genève, 2005.
- F. Werro, *La tentation des dommages-intérêts punitifs en droit des médias*, Medialex 2002, pp. 8 ss.
- F. Zölch, R. Zulauf, *Kommunikationsrecht für die Praxis*, Berne, 2006, 2ème éd.
- N. Zufferey, P. Aubry, *Loi sur le cinéma*, Berne, 2006.

DROIT DE L'OMS ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE – DOMINIQUE SPRUMONT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à sensibiliser les étudiants aux divers aspects du rôle de l'Etat dans le domaine de la santé, respectivement des soins. Il est conçu comme un approfondissement des connaissances générales en droit public tout en permettant de se familiariser avec les principaux enjeux dans le domaine de la santé publique. Ce cours complète celui sur les produits pharmaceutiques et des denrées alimentaires. Les étudiants comprendront les difficultés qui surgissent actuellement dans la prise en charge des nouvelles épidémies qui s'étendent aujourd'hui à la planète entière (grippe aviaire, SRAS,...). Les interactions entre les compétences de l'OMS et des Etats membres ainsi que le système réglementaire de l'OMS seront maîtrisés. A la fin du cours, les étudiants seront capables de résoudre des cas pratiques dans ces différents domaines.

Contenu :

- distinguer les différentes tâches de protection de la santé au sens strict (lutte contre les épidémies, contrôle des denrées alimentaires, etc.), de celles qui relèvent de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des accidents, ainsi que de la fourniture de soins
- connaître la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes en la matière
- reconnaître les mesures de lutte contre les épidémies et déterminer la responsabilité de l'Etat en la matière
- connaître les fondements de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'évolution de son rôle au travers d'une analyse socio-historique
- connaître les structures générales de l'OMS et ses fonctions principales
- connaître le Règlement sanitaire international et son rôle dans la lutte contre les épidémies au niveau international.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (open book) ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur *Claroline*. Le plan précise les lectures à faire avant chaque cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra comprenant des exercices ainsi que des interventions de praticiens du droit et de la santé publique.

Equipe enseignante : Dominique Sprumont (professeur), Natacha Cavaleri (assistante).

DROIT DES ASSURANCES SOCIALES APPROFONDI – GUY LONGCHAMP

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif un approfondissement des connaissances acquises lors du cours de droit des assurances sociales donné dans le cadre du Bachelor en droit.

Contenu : un accent particulier est porté sur les conditions du droit aux prestations ainsi que sur les problèmes de coordination entre les différentes assurances sociales. Le cours est complété par l'étude et l'analyse de cas pratiques et de la jurisprudence.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les supports de cours sont mis régulièrement à disposition des étudiants.

DROIT DES CONFLITS ARMÉS (DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE) - GIOVANNI DISTEFANO

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à donner un aperçu général sur le droit des conflits armés, l'une des branches importantes du droit international manifestant un grand essor depuis quelques années et à familiariser les étudiants aux problématiques typiques posées par l'application de cette branche du droit.

Contenu : il apportera dans un premier temps une perspective historique sur l'évolution du droit des conflits armés et une analyse de ses différentes sources. Il s'agira également de déterminer le champ d'application matériel, personnel et temporel de ce droit, d'en esquisser les contenus (notamment les quatre Conventions de Genève [1949] et les Conventions de La Haye [1907]) et de s'occuper de sa mise en oeuvre. L'action du CICR (Comité international de la Croix-Rouge) sera également évoquée.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre. Le site Internet du CICR représente également une source importante d'informations sur la matière.

DROIT DES MIGRATIONS I (COURS DE BASE) – MINH SON NGUYEN

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL », « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (8 CRÉDITS ECTS). LA THÉORIE SERA EXPOSÉE DE MANIÈRE EX CATHEDRA. DANS LE CADRE DES CAS PRATIQUES QUI SERONT TRAITÉS, LES ÉTUDIANTS SERONT APPELÉS À PARTICIPER ET À DONNER LEUR AVIS

Objectifs : le cours de droit des migrations a pour objectif d'introduire les étudiants à la complexité de ce domaine et à leur fournir les outils nécessaires afin qu'ils puissent eux-mêmes apporter un regard critique sur la matière.

Contenu : ce cours a trait à la présence des étrangers en Suisse, avec ou sans exercice d'une activité économique ou encore au titre du regroupement familial. Après une introduction consacrée aux droits humains et les migrations, il sera question de l'analyse des régimes suivants :

- régime juridique applicable à tous les étrangers (LEtr)
- régime spécial des Accords sur la libre circulation des personnes
- régime spécial du droit d'asile.

Enfin, on traitera des droits politiques et du droit de la nationalité.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les plans détaillés, les schémas, la bibliographie ainsi que les liens seront indiqués sur *Claroline*.

Equipe enseignante : Prof. Minh Son Nguyen et Mme Dieyla Sow.

DROIT DES MIGRATIONS II (DROIT LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES) – CESLA AMARELLE

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours s'inscrit dans la continuation du cours de droit des migrations I (*partie générale* à charge du Prof. Minh Son Nguyen), que les étudiants sont supposés avoir suivi, et approfondit, pour les relations bilatérales avec la Suisse, la matière générale enseignée dans le cours Internal Market Law of the EU (à charge du Prof. Evelyne Clerc). Dans le contexte actuel de globalisation des échanges, les espaces de libre circulation des personnes sont de plus en plus nombreux et se manifestent un peu partout dans le monde (Mecosur en Amérique du Sud, Asean en Asie du Sud-Est, Alena en Amérique du Nord, Cemac en Afrique centrale, Cedeo en Afrique de l'Ouest). Tous ces espaces matérialisent des politiques d'intégration régionales et impactent fortement sur les migrations externes (accès réduits à ces espaces pour des ressortissants d'Etats tiers). C'est pourquoi, le droit de la libre circulation revêt une importance décisive dans la formation du droit des migrations. Dans les domaines qui seront étudiés, l'objectif consistera à comprendre les dispositifs

choisis, identifier et résoudre les problèmes juridiques plus ou moins complexes dans ce domaine et en apprécier les limites.

Contenu : ce cours semestriel de master a pour objet l'étude de la libre circulation des personnes en droit international, européen et suisse. Après une brève présentation des mutations de l'environnement économique et social pour les migrations ainsi que du cadre légal et institutionnel existant dans les différentes formes de libre circulation (modèle européen, GATS Mode 4, NAFTA, Mercosur), le cours se concentre sur la réception de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et de l'Accord d'association à Schengen en droit suisse, en particulier par le biais de la jurisprudence du Tribunal fédéral et des décisions du Comité mixte. L'enseignement est agrémenté de cas pratiques et de séminaires lors desquels les étudiants sont appelés à discuter de différents thèmes sur la base des lectures qui leur sont proposées.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (question théorique et résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les lectures préparatoires se trouvent sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra agrémentés de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Cesla Amarelle et Stefanie Kurt (assistante).

DROIT DES MIGRATIONS III (DROITS HUMAINS) – CESLA AMARELLE

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours s'inscrit dans la continuation du cours de droit des migrations I (*partie générale* à charge du Prof. Minh Son Nguyen) que les étudiants sont supposés avoir suivi, et du cours en droit des migrations II (*partie spéciale : droit de la libre circulation des personnes* à charge du Prof. Cesla Amarelle).

Bien que les instruments garantissant leur respect contiennent peu de références spécifiques aux droits des migrants, les droits humains occupent une place essentielle dans le contentieux migratoire. Qu'il s'agisse du regroupement familial, de la protection de personnes vulnérables ou du renvoi et de son exécution notamment par le biais de mesures de contrainte, la jurisprudence en droit des migrations fait l'objet d'une tension constante entre le développement des droits humains et le fait que les Etats tirent arguments de leur souveraineté dans le contexte migratoire pour exercer leur pouvoir. La migration est le domaine dans lequel l'Etat fait intervenir un très large pouvoir discrétionnaire, les droits humains sont plutôt considérés comme une limite à ce pouvoir. Le cours a pour objectif général d'analyser la tension entre les droits humains et la souveraineté dans le contexte migratoire.

Contenu : ce cours semestriel de master a pour objet l'étude systématique des droits humains dans le contentieux migratoire. Après une brève présentation des tensions existantes entre le principe de souveraineté de l'Etat, les droits humains et le droit des migrations, le cours se concentre sur l'analyse des articles 3 (principe de non-refoulement), 4 (interdiction du travail forcé), 5 (droit à la liberté

et à la sûreté), 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion), 12 (liberté maritale), 14 (interdiction de discrimination) et 16 (restriction à l'activité politique des étrangers) CEDH (y inclus les Protocoles 7, 12 et 13). La Convention contre le racisme, la Convention contre la torture, la Convention relative aux droits de l'enfant, les Pactes ONU I et II, l'ALCP, les accords d'association à Schengen et Dublin, sont également analysés en particulier par le biais de la jurisprudence de la Cour EDH, de la CJUE et du Tribunal fédéral. L'enseignement est agrémenté de cas pratiques dans le cadre desquels les étudiants sont appelés à étudier différents thèmes sur la base des lectures qui leur sont proposées.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (question théorique et résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les lectures préparatoires se trouvent sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra agrémentés de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Cesla Amarelle et Stefanie Kurt (assistante).

DROIT DES PROFESSIONS JUDICIAIRES – FRANÇOIS BOHNET

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours est consacré au cadre juridique des diverses professions liées à la justice. Il permet aux étudiants de mieux comprendre leurs diverses facettes, également dans l'optique d'éventuels stages.

Contenu : les domaines suivants sont abordés, par une approche interactive et centrée sur l'analyse d'arrêts et de cas pratiques.

➤ **Profession d'avocat** :

Accès à la profession, libre circulation en Suisse et en Europe, règles professionnelles, procédures disciplinaires et responsabilité professionnelle.

➤ **Profession de notaire** :

Statut, règles professionnelles, procédures disciplinaires et responsabilité professionnelle.

➤ **Fonction de juge** :

Statut, obligations de fonction, procédures disciplinaires, responsabilité et contrôle de la justice.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes. Dans la mesure où l'examen consiste en l'analyse d'un cas pratique et de questions juridiques lui étant liées, chaque étudiant bénéficie d'un temps de préparation pendant lequel il peut consulter l'abrégé, le recueil d'arrêts, ses notes personnelles et les lois examinées lors du cours. Des exemples de cas se trouvent sur *Claroline*.

Documentation : un abrégé et un recueil d'arrêts sont à disposition des étudiants.

Forme de l'enseignement : participation active des étudiants.

DROIT DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION EUROPÉENNE – PETROS MAVROIDIS

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs :

- familiariser les étudiants avec les diverses activités de l'UE au plan extérieur (commerce; terrorisme; changement climatique; développement, etc.) et être capable d'apprécier la valeur d'une politique extérieure commune pour l'UE.
- connaître la jurisprudence y relative et le rôle de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE).

Contenu : ce cours vise à compléter et à approfondir les connaissances des étudiants ayant suivi le cours de droit de l'Union européenne (UE) dans le domaine des relations extérieures. Le domaine des relations extérieures est un domaine vital pour la construction européenne, l'UE participant aujourd'hui à une multitude d'accords internationaux qui visent à donner des réponses concrètes aux problèmes de l'humanité relatifs à la crise financière, au changement climatique et la sécurité énergétique, à l'aide au développement, au combat contre le terrorisme, etc. L'accroissement des compétences au plan interne de l'UE en fait progressivement un acteur international majeur. Les actes de l'UE (ou, au contraire, l'indétermination de l'UE) peut influencer l'évolution du droit international et la sécurité collective au plan global.

Une visite à Luxembourg est prévue. Durant cette visite, des experts (juges et fonctionnaires de la Cour de Justice et du Tribunal de première instance de l'Union européenne) offriront des présentations. Durant la visite, les étudiants suivront une procédure devant la Cour de Justice.

Le cours est offert aux étudiants ayant déjà suivi le cours et passé l'examen de droit de l'Union européenne, étant donné qu'il présuppose une bonne connaissance du partage des compétences entre les Etats membres de l'UE et ses institutions, du dialogue inter-institutionnel au niveau UE, etc. Les étudiants sont priés d'étudier attentivement la documentation d'avance et être préparés à discuter les thèmes que chaque séance vise à couvrir. Des présentations orales concrètes, notamment discutant une décision rendue par la CJUE, constitueront partie intégrante de l'enseignement de ce cours.

Forme de l'évaluation : examen selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : l'enseignement du cours sera basé sur le livre d'Alain Fenet, *Droit des relations extérieures de l'Union européenne*, LITEC, LexisNexis, Paris, 2006. D'autres articles et livres seront utilisés au cas où le livre ne suffirait pas et son contenu devrait être complété.

DROIT DU BAIL – PHILIPPE CONOD

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : l'objectif prioritaire consiste en l'étude et la compréhension du mécanisme mis en place par le législateur pour protéger la partie faible au contrat (protection contre les loyers abusifs, protection contre les congés notamment).

Contenu : le cours du droit du bail porte sur les différents éléments centraux du droit du bail. Il s'intéresse tout particulièrement au mécanisme mis en place pour protéger la partie faible au contrat : réglementation des défauts, protection contre les congés, loyers abusifs, travaux à plus-value et étude des règles de procédure mises en place par le législateur fédéral.

Le cours est complété par l'étude et l'analyse de cas pratiques et de la jurisprudence.

Possibilité de suivre une audience de l'Autorité de conciliation ou du Tribunal de district, voire d'assister à une délibération publique de la 1^{re} Cour de droit civil du Tribunal fédéral.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : cours photocopiés et un classeur contenant la documentation utile (formules officielles de hausse de loyer, de nouvelles prétentions, de résiliation de bail, exemples de calcul de loyer).

DROIT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – CHRISTINE GUY-ECABERT

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : acquérir les connaissances de base en droit du développement territorial, l'une des branches importantes du droit administratif spécial, et se familiariser avec un domaine à la fois complexe et concret.

Contenu : le droit du développement territorial couvre des domaines différents, en priorité le droit de l'aménagement du territoire, mais aussi le droit des constructions, le droit de la protection de l'environnement au sens large (protection de l'environnement et de l'homme contre les atteintes, protection de la nature), le droit de l'énergie et le droit de la mobilité. Ces domaines transversaux sont particulièrement intéressants dans une double perspective, celle de la connaissance des différents moyens d'action de l'Etat et celle de leur coordination. Cette perspective théorique sera complétée par l'approche concrète d'une problématique d'actualité, à travers une visite de site ou des dialogues avec des spécialistes.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est disponible sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.

Equipe enseignante : Christine Guy-Ecabert.

DROIT DU DOPAGE – ANTONIO RIGOZZI

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT » ET « STATUT PERSONNEL DU SPORTIF ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : acquérir les connaissances générales de la problématique du dopage et une connaissance spécifique des ses implications juridiques, notamment afin d'être en mesure de conseiller (i) un sportif en cas de question juridique liée au dopage et (ii) une organisation sportive dans le cadre de ses activités liées à la lutte contre le dopage.

Contenu : pas un jour ne se passe sans que la presse fasse état d'une affaire de dopage. Le dopage est devenu un problème de société. Historiquement du ressort quasi exclusif des fédérations sportives, le dopage fait aujourd'hui l'objet de nombreuses conventions internationales et lois étatiques. Ce cours a pour objectif d'aborder de manière systématique les différentes facettes juridiques de la lutte antidopage. Il s'agira dans un premier temps de reconnaître le rôle central de l'Agence mondiale antidopage (AMA), tant dans la définition de la liste des substances interdites que dans l'élaboration de la réglementation sportive applicable. Parmi les autres acteurs de la lutte antidopage, il sera porté une attention particulière au rôle des médecins, notamment s'agissant de la délivrance, très importante en pratique, des autorisations d'usage thérapeutique. Au niveau des fédérations sportives, le cours abordera les principales étapes d'une procédure pour dopage, du contrôle antidopage aux éventuelles sanctions disciplinaires, en passant par les analyses des échantillons, sans oublier les nombreuses questions soulevées par le passeport biologique. En ce qui concerne le droit étatique, c'est avant tout le renforcement des dispositions pénales contre le dopage, prévu par la révision de la Loi fédérale encourageant la gymnastique, qui sera étudié. On n'oubliera toutefois pas que la survenance d'un cas de dopage peut avoir de nombreuses conséquences, également au niveau du droit général tant privé (résolution des contrats de travail et de sponsoring) que pénal (escroquerie à l'encontre des organisateurs).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple règlement antidopage, (ii) des lectures, notamment des sentences du Tribunal arbitral du sport et (iii) un cas pratique.

DROIT DU MANAGEMENT PUBLIC – MINH SON NGUYEN

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS). LA THÉORIE SERA EXPOSÉE DE MANIÈRE EX CATHEDRA. DANS LE CADRE DES CAS PRATIQUES QUI SERONT TRAITÉS, LES ÉTUDIANTS SERONT APPELÉS À PARTICIPER ET À DONNER LEUR AVIS

Objectifs : le cours de droit du management public a pour objectif d'introduire les étudiants à la complexité de ce domaine et à leur fournir les outils nécessaires afin qu'ils puissent eux-mêmes apporter un regard critique sur la matière.

Contenu : l'accomplissement des tâches d'une collectivité publique (Confédération, canton, commune) nécessite une organisation administrative. Il faut du personnel, une infrastructure, des moyens financiers ou encore du matériel. La centralisation et la décentralisation se côtoient de nos jours. Dans de nombreux domaines comme la santé publique, la sécurité publique, les transports publics, les migrations ou encore la formation, les collectivités publiques collaborent entre elles ou font appel aux particuliers sous diverses formes juridiques (concession, délégation ou encore mandats de prestation) pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Ces phénomènes font l'objet de diverses réglementations juridiques qui seront traitées dans le cadre du cours.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les plans détaillés, les schémas, la bibliographie ainsi que les liens seront indiqués dans le cadre du cours.

Equipe enseignante : Prof. Minh Son Nguyen et Mme Dieyla Sow.

DROIT DU TRAVAIL APPROFONDI – ERIC CEROTTINI (EN REMPLACEMENT DE JEAN-PHILIPPE DUNAND)

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT DES COURS EX CATHEDRA, DES EXERCICES, DES COMMENTAIRES D'ARRÊTS, AINSI QUE DES INTERVENTIONS DE PRATICIENS DU DROIT DU TRAVAIL

Objectifs : ce cours a pour objectif un approfondissement des connaissances acquises lors du cours de droit du travail général donné dans le cadre du *Bachelor* en droit.

Contenu : un accent particulier est porté sur la protection de la santé du travailleur et les règles applicables en cas de maladie (salaire en cas d'empêchement non fautif, protection contre les congés en temps inopportun, etc.), sur la réglementation du droit aux vacances et des congés, ainsi que sur la

mise en œuvre du droit du travail sous l'angle judiciaire et administratif (Code de procédure civile fédérale, Loi sur le travail au noir, etc.).

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : un support de cours est en vente auprès de l'ANED. Les textes légaux sont assemblés dans : Jean-Philippe Dunand, *Recueil de textes en droit du travail*, Bâle / Genève / Munich, 2010 / Les cas pratiques examinés lors du cours, ainsi qu'une bibliographie générale sont à disposition sur le portail de cours *Claroline*.

DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT – MADALINA DIACONU

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DU DOPAGE » ET « STATUT PERSONNEL DU SPORTIF ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif de donner aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des facteurs économiques qui gouvernent le sport, en particulier quant à son financement et à sa « commercialisation ».

Contenu : le cours est structuré autour de trois thèmes principaux :

➤ **Le financement et la commercialisation du sport**

Dans ce module, sont étudiées les différentes sources de financement du sport, tant publiques que privées, et particulièrement les contrats qui servent à mettre en œuvre la commercialisation du sport : la cession des droits de retransmission TV, le parrainage, les stratégies de ticketing, le merchandising, etc. Un accent spécial est également porté sur la nouvelle commercialisation du sport par les paris sportifs, dans un contexte de droit comparé.

➤ **Sport et libertés de circulation dans le marché intérieur**

Depuis l'arrêt Bosman, il est devenu incontestable que la libre circulation des personnes s'applique également aux sportifs professionnels, dépassant même les limites géographiques de l'Union européenne. Aussi, les principes de la libre circulation des services ont un impact de plus en plus considérable dans le domaine du sport. Une attention particulière sera prêtée à la jurisprudence pertinente de la Cour de justice des Communautés européennes et à la pratique de la Commission européenne.

➤ **Le droit de la concurrence et le sport**

Depuis plusieurs années, la soumission du sport au droit de la concurrence est devenue certitude. Dans ce contexte, sera étudiée l'application au domaine sportif des règles concernant la prohibition des ententes et de l'abus de position dominante, ainsi que l'octroi des aides publiques au sport. Les pratiques en lien avec la vente et l'achat, centralisé ou décentralisé, des droits de retransmission TV seront notamment analysées. Une comparaison avec le droit américain de la concurrence est également opérée.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : polycopié et bibliographie citée.

Equipe enseignante : Madalina Diaconu.

DROIT ET PROGRÈS MÉDICAL – DOMINIQUE SPRUMONT

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : si les progrès de la médecine sont indéniables, ils soulèvent des problèmes éthiques épineux et exigent des juristes qu'ils procèdent à une prudente pesée des intérêts. Il s'agit au départ d'appréhender des notions fondamentales comme celles de santé et de progrès, mais également de définir précisément le statut du corps humain et de ses parties détachées. Les questions de début et de fin de vie doivent également être clarifiées et le cadre de la recherche impliquant des êtres humains doit être précisé. A la fin du cours, les étudiants seront capables de résoudre des cas pratiques dans ces différents domaines.

Contenu :

- la notion du corps humain et de son statut juridique
- l'évolution du droit dans le secteur de la recherche biomédicale
- la recherche impliquant les êtres humains
- la procréation médicalement assistée
- la transplantation d'organes.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (open book) ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur *Claroline*. Le plan précise les lectures à faire avant chaque cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra comprenant des exercices ainsi que des interventions de praticiens du droit et de la médecine.

Equipe enseignante : Dominique Sprumont (professeur), Natacha Cavaleri (assistante).

DROIT INTERNATIONAL DES ESPACES – GIOVANNI DISTEFANO

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS). DISCUSSION DE CAS JURISPRUDENTIELS INCLUSE

Objectifs : ce cours a pour but de donner un aperçu général sur le droit international des espaces, une branche qui a reçu ces dernières années des développements très significatifs.

Contenu : la réglementation internationale des espaces terrestres et maritimes - c'est-à-dire l'appréhension de l'espace par le droit et les différents régimes juridiques que ce dernier a conçus à cet effet - constituera l'objet de ce cours. Dans le cadre de celui-ci seront également étudiés les conflits territoriaux : le territoire en tant qu'objet de convoitises aussi bien entre Etats qu'entre les autres sujets de l'ordre juridique international (peuples, mouvements de libération nationale, mouvements rebelles). De même, seront passés en revue les

différents aspects qui composent le droit international relatif au territoire et aux controverses territoriales ainsi qu'à leur règlement : acquisition et perte de la souveraineté territoriale, usage de la force dans l'établissement des titres territoriaux, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, normes impératives et titres territoriaux. Enfin, une partie conséquente de ce cours sera consacrée à l'examen des régimes territoriaux particuliers : administration internationale, concessions, bail, *protectorats divers*, les territoires internationalisés, les « *drowning States* », les « *failed States* », l'Antarctique, l'Arctique ainsi que les mandats de la Société des Nations et l'administration fiduciaire de l'Organisation des Nations Unies.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC APPROFONDI (ONU, MAINTIEN DE LA PAIX, RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS) – GIOVANNI DISTEFANO

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à familiariser les personnes intéressées avec le droit des Nations Unies et avant tout avec le système de maintien de la paix, qui est la fonction majeure assignée à l'Organisation.

Contenu : une brève incursion dans les aspects historiques précédera l'analyse du droit positif, notamment le devoir des Etats de ne pas recourir à la force dans les relations internationales, l'exception de la légitime défense, les pouvoirs du Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix, les pouvoirs des organisations régionales, les questions de neutralité, etc. Des problèmes actuels comme la lutte contre le terrorisme ou la question de l'intervention humanitaire par la force seront évoqués.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre.

DROIT MÉDICAL – OLIVIER GUILLOD

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT SOCIAL »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à faire comprendre aux étudiants les diverses dimensions de la relation entre patients et professionnels de la santé et à leur

fournir les connaissances et les outils nécessaires pour résoudre des problèmes juridiques complexes qui peuvent survenir dans ce cadre.

Contenu : après une introduction (sources, organisation du système de soins), le cours analyse le régime juridique des relations entre patients et professionnels de la santé ou établissements de soins (mandat, gestion d'affaires, relation de droit public). Sont plus spécialement abordés la réglementation des professions de la santé; la conclusion de la relation de soins; les droits et obligations des parties, en particulier les droits des patients (accès aux soins, choix du soignant, information et choix des soins, directives anticipées), en général et pour des classes particulièrement vulnérables de patients (personnes âgées, patients psychiques, enfants); la protection des données médicales et le secret professionnel protégé par le droit pénal; la problématique de l'indemnisation des accidents médicaux et de la responsabilité, tant personnelle que pour autrui, fondée sur le droit privé, public ou pénal. Sur chaque thème, le cours mettra en relief les interactions avec d'autres normes juridiques, notamment celles des assurances sociales et privées, et illustrera les différentes manières de mettre en œuvre le droit matériel.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. L'examen consiste à résoudre un cas pratique. Un classeur des textes légaux pertinents est mis à disposition de l'étudiant, qui peut aussi apporter ses propres textes, sans annotation manuscrite (sauf les mises en évidence telles que surbrillance et soulignement, les signets servant de table des matières et les renvois à d'autres articles).

Documentation : le plan détaillé du cours, l'horaire et le contenu des séances, les références aux décisions judiciaires et autres documents à lire, ainsi que des indications bibliographiques sont mis à disposition des étudiants sur le site *Claroline*. Un support de cours composé d'exposés théoriques et de divers documents est également à disposition sur *Claroline*.

DROIT PHARMACEUTIQUE ET DES DENRÉES ALIMENTAIRES – DOMINIQUE SPRUMONT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à sensibiliser les étudiants aux divers aspects du rôle de l'Etat dans le domaine de la santé, respectivement des soins. Il est conçu comme un approfondissement des connaissances en droit public tout en permettant de se familiariser avec les principaux enjeux dans le domaine de la santé publique. Ce cours complète celui sur le droit de l'OMS et de la santé publique. Dans un domaine en pleine évolution, ce cours amènera également les étudiants à réfléchir sur les nouveaux défis législatifs en abordant les nouvelles problématiques telles que les OGM. Il permettra aussi d'identifier les différents intérêts dont il faut tenir compte (protection de la santé, liberté économique, etc.) dans ce domaine. A la fin du cours, les étudiants seront capables de résoudre des cas pratiques dans ces différents domaines.

Contenu :

- distinguer les produits thérapeutiques des denrées alimentaires et de les différencier d'autres produits (stupéfiants, aliments, produits sanguins, cosmétiques)
- identifier d'une part la procédure de contrôle applicable à chaque produit et d'autre part la réglementation applicable aux différentes activités dont ils font l'objet (vente par correspondance, pro pharmacie, publicité, distribution, remise,...)
- se familiariser avec la réglementation de la formation et de la pratique des professionnels de la santé, y compris concernant la libre circulation en droit suisse et en droit européen
- distinguer les autorités compétentes et les professionnels de la santé qui sont responsables des différents produits.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (open book) ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur *Claroline*. Le plan précise les lectures à faire avant chaque cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra comprenant des exercices ainsi que des interventions de praticiens du droit et de la santé publique.

Equipe enseignante : Dominique Sprumont (professeur), Natacha Cavaleri (assistante).

DROIT SOCIAL ET DROITS SOCIAUX : PERSPECTIVES THÉORIQUE ET INTERNATIONALE – PASCAL MAHON

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT PRINCIPALEMENT DES COURS EX CATHEDRA

Objectifs : le cours a pour objectifs d'étudier la notion même de « droit social », afin de montrer la spécificité de cette discipline du droit, et de mettre ainsi en évidence les liens et les traits communs qui unissent les diverses matières composant l'orientation du même nom.

Il vise à permettre aux étudiants qui suivent cette orientation l'acquisition de connaissances approfondies et « situées » du droit social.

Contenu : à cet effet, le cours propose une double, voire une triple approche, fondée à la fois sur la perspective historique et sur la perspective internationale, le tout dans une démarche largement comparative. Dans une première partie, l'idée est ainsi de remonter aux sources du « droit social », c'est-à-dire à la genèse de la discipline, dans la foulée de l'industrialisation naissante dans l'Europe du début du XIX^e siècle et du passage de la notion de « faute » à celle de « risque » induit par cette transformation du mode de production économique, pour suivre ensuite la concrétisation et l'évolution de cette notion au cours du XX^e siècle.

Dans la deuxième partie, l'accent est mis sur le développement, principalement dans la seconde moitié du XX^e siècle, d'un système de protection et d'un arsenal

normatif importants, mais souvent négligés, autour du concept de « droit social » et de la notion voisine de « droits sociaux », dans le cadre du droit international. Seront ainsi étudiés les principaux instruments internationaux de promotion de ces « droits sociaux », comme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte sociale européenne, notamment.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les supports relatifs au cours sont mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur *Claroline*, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Prof. Pascal Mahon.

ETUDES EN DROIT DES MIGRATIONS I (FLSH) – CHRISTIN ACHERMANN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Etudes en droit des migrations I » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté de droit, av du 1^{er}-Mars 26, CH - 2000 Neuchâtel.

ETUDES EN DROIT DES MIGRATIONS II (FLSH) – CHRISTIN ACHERMANN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT SOCIAL »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Etudes en droit des migrations II » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

ETUDES GENRE : POP CULTURES ET SUBCULTURES : PRODUCTION, CIRCULATION ET USAGES (NON JURIDIQUE) – MARION SCHULZE (FLSH)

- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Etudes genre : pop cultures et subcultures : production, circulation et usages » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

EUROPEAN LAW MOOT COURT COMPETITION – EVELYNE CLERC

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », OU ÉQUIVALENT À 1 / 2 / 3 SÉMINAIRES THÉMATIQUES
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 12 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Objectifs :

- approfondir ses connaissances en droit de l'Union et élargir ses horizons en rencontrant d'autres équipes européennes
- concevoir une argumentation convaincante soutenant le point de vue d'une partie et la défendre face aux questions des juges
- apprendre à rédiger un mémoire et à plaider
- travailler en équipe et sous des contraintes de longueur et de temps proches d'une situation réelle.

Contenu : ce concours bilingue (français/anglais), rassemblant des équipes provenant d'universités du monde entier, simule un procès construit autour d'un cas pratique fictif de droit européen. Une seule équipe, constituée de 3 ou 4 étudiants, rédige deux mémoires (demandeur et défendeur) jusqu'à fin novembre. Les meilleures équipes sont sélectionnées pour des plaidoiries dans l'une des quatre Finales régionales ayant lieu en février-mars dans une ville européenne ou américaine. Les gagnants de chaque Finale régionale participent en avril à la Finale européenne devant des juges de la Cour de justice, à Luxembourg.

Personne de contact et informations : Prof. Evelyne Clerc, evelyne.clerc@unine.ch / <http://www.elmc.org>.

Forme de l'évaluation : une sélection des candidats est effectuée par le Prof. Evelyne Clerc. L'octroi ultérieur des crédits ECTS dépend d'une participation individuelle et collective suffisante des étudiants à toutes les phases de la ELMC.

Documentation : <http://www.elmc.org>.

Equipe enseignante : Prof. Evelyne Clerc.

INTERNAL MARKET LAW OF THE EUROPEAN UNION – EVELYNE CLERC

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT PUBLIC »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectives :

- understand the process of European (negative and positive) integration, assess the impact of market access restrictions and discuss the circumstances under which such restrictions may be objectively justified
- become familiar with relevant Treaty provisions, important pieces of secondary legislation and leading CoJ case law
- develop skills to recognize the key points in CoJ cases
- provide analytical tools to solve cases involving discrimination or restriction to trade between Member States or between EU and Switzerland
- develop an informed opinion on issues of European integration.

Content : the internal market is the EU's Holy Grail; its impact is increasingly felt in Switzerland as well. This course deals with the substantive law governing the EU internal market and, in a lesser degree, its conventional extension to Switzerland. It enables students to form a critical but well-reasoned opinion.

The course focuses on the four fundamental freedoms which form the cornerstone of European integration; the free movement of goods, persons (workers, EU citizens, third-country nationals), services and establishment, and capital. This will be achieved by first discussing the CoJ case law interpreting the Treaty on the Functioning of the EU (and the related provisions in the EU-CH bilateral agreements). Attention will also be paid to the impact of positive harmonization measures through EU secondary legislation, on the basis of specific issues relating to technical barriers to the free movement of goods, to the recognition of diplomas, to the services directive, to the provision of public services and to social issues such as the protection of posted workers.

Assessment : continuous evaluation as described in the Annex. Mid-term exam (2 hours) and final exam (2 hours) each count for 50% of the grade. Moreover, grades are raised to reflect a student's positive contribution to class discussion. All exams are open book; more logistical information and schedule are provided in the course outline. In case of failure, students will take an oral exam (15 minutes + preparation time).

Teaching and study materials : syllabus, course materials and additional information regarding the precise topics of the lectures and how to prepare for them are provided on the *Claroline* course website (EU_MARKET). Coursepack and book are to be purchased from ANED or from bookstore.

Teaching method : mixture of ex cathedra lectures and case studies. Students are expected to complete the assigned reading before each class, to give case presentations, to solve hypothetical fact patterns that deal with every topic and to participate actively in class discussion.

Instructors : Prof. Evelyne Clerc.

INTERNATIONAL AND EUROPEAN TAXATION – ROBERT DANON

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS), COURS EX CATHEDRA COMPRENANT DES CAS PRATIQUES ET DES ÉTUDES DE JURISPRUDENCE

Objectives : in a globalized world characterized by an increasing mobility of persons and enterprises, the rules of international taxation have become of critical importance. This course aims at providing the students with a general overview of the rules of international taxation. These rules are illustrated by numerous case studies and court decisions. At the end of the course, students are expected to have a fair command of international tax law rules and should be able to apply these rules to situations involving individuals or legal entities with cross border connections.

Content : the first part of the course is dedicated to the OECD Model Tax Convention (OECD MC) upon which most Swiss double taxation conventions (DTCs) are patterned. The course explores first of all the structure and mechanism of application of the OECD MC (personal scope, treaty residence, distributive rules, elimination of double taxation by the State of residence). Next, the focus is placed on key distributive rules applying to enterprises and individuals (business profits, dividends, interest, royalties, employment income, pensions, other income, etc.). Finally, the following selected issues are examined in details, (i) treaty shopping, (ii) transfer pricing, (iii) application of DTCs to hybrid entities, in particular partnerships, collective investment vehicles and trusts and, last but not least (iv) exchange of information and recent developments involving Switzerland.

The second part of the course deals with European Tax Law and its relevance on the Swiss tax system. Are in particular explored (i) European Tax Directives, (ii) Agreements concluded by Switzerland with the EU, in particular the savings agreement, (iii) recent case law rendered by the European Court of Justice (ECJ) and its relevance for Switzerland.

The course ends with a presentation by a leading international tax practitioner (private counsel or tax administration official) on a selected recent international tax issue.

Evaluation : oral exam of 15 minutes involving a case study.

Documentation : the documentation of the course consists of (i) PowerPoint slides put on line and (ii) a binder incorporating in particular scholarly articles, case law and case studies. Solutions to case studies are put on line.

INTERNATIONAL ARBITRATION – ANTONIO RIGOZZI

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS », « NÉGOCIATION » ET « RHÉTORIQUE ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT », « BUSINESS AND TAX LAW », ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives : the course aims at providing students with the basic essential knowledge of the law and practice of international arbitration that is required to (i) make a reasoned decision before electing to resort to this kind of dispute resolution mechanism, (ii) identify the main legal issues and/or problems that may arise in connection with arbitration proceedings, and (iii) be sufficiently familiar with the relevant sources, so as to be in a position to find responses and/or solutions to such issues or problems.

Contents : arbitration has become the natural method for resolving international commercial disputes, and Switzerland has a long-standing tradition as an important place of arbitration. Today, thanks to its modern, arbitration-friendly legislation and a supportive judiciary, Switzerland remains one of the preferred venues for the resolution of international disputes, where the parties look for an efficient and flexible alternative to the local court system, set up in conformity with their will. This class will examine, from a practical perspective, the answers offered by Swiss law to the main questions that will arise in any arbitration proceedings. The course focuses, in particular, on topics such as the arbitration agreement, the arbitrability of disputes, the tribunal's constitution, the arbitral proceedings, the tribunal's jurisdiction vis-à-vis that of municipal courts, the law applicable to the merits of the dispute, provisional measures, court assistance, available remedies against awards and their enforcement and execution. Special emphasis will be placed on recently-developed types of arbitration, such as sports and online arbitration, including an analysis of their specificities in comparison to « classic » international commercial arbitration.

Examination : 15 minutes, oral, open book exam, with some prior preparation time. *Active participation in class discussions is required and counts for half of the final grade.*

Teaching and study materials : course materials for each single class are available to students for downloading, including some fundamental readings and case studies to be discussed in class. Students will also receive a copy of the arbitration rules that will be studied throughout the course (the ICC Rules of Arbitration, the Swiss Rules of International Arbitration and the Code of sports-related arbitration).

INTERNATIONAL COMMERCIAL MEDIATION COMPETITION – CHRISTINE GUY-ECABERT

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « BUSINESS AND TAX LAW »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 OU 12 CRÉDITS ECTS)

The International Commercial Mediation Competition is an annual moot mediation competition organized by the ICC ADR Secretariat. This one-of-a-kind event gathers teams from universities and mediation experts from around the world. The Competition consists of two parts; written and oral advocacy. During three days of preliminary rounds, competitors must apply ICC's Amicable Dispute

Resolution (ADR) Rules to solve problems devised by a special Drafting Working Group of international mediation experts. Student teams are divided into requesting party and responding party in mock mediation sessions, where individual team members act out the role of counsel and client before a mediator and two judges.

On the fourth day of the competition the eight finals will take place in the morning and the quarter-final in the afternoon. The semi-final will take place on the morning of the last day. The ICC ADR Secretariat will organise during the course of the competition a training day for the professionals to share their experience and best practises with other professionals and students. In the afternoon of the last day, two teams will participate in the final of the ICC International Commercial Mediation Competition.

Combining competition, sharing of best practices, learning and networking, this one-of-a-kind event gives participants a unique opportunity to participate in moot mediations, to explore cultural differences in international commercial mediation and to enjoy numerous social activities. Student teams are composed of a maximum four students, and they may be accompanied by a professor or coach. The role of counsel in the mediation shall be taken by a law student. All written and oral communication during the Competition shall take place in English.

Informations : <http://www.iccwbo.org/court/adr/id43685/index.html>.

INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE – OLIVIER FILLIEULE

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011
- LES MODALITÉS DE L'EXAMEN, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS ET LES HORAIRES SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Objectifs : le parti pris pour ce cours est de ne pas calquer la structure d'un manuel. C'est pourquoi l'on ne vise ni à dresser un tableau de la discipline, ni à « couvrir » l'ensemble des domaines de la sociologie politique par une approche strictement thématique. Une question centrale, celle de la domination politique, sert de fil rouge et d'outil pour aborder une série de problématiques liées. C'est donc au travers de questionnements pratiques, et d'exemples concrets, que l'on aborde les débats au sein de la discipline. L'objectif premier du cours, au-delà de la simple acquisition de connaissances, est de susciter la réflexion critique et citoyenne.

Contenu : après une introduction qui situe la discipline et ses particularités, le cours s'organise autour de trois modules. 1^{er} module : « La formation des unités de domination politique » 2^e module : « Les facteurs sociaux des conduites politiques, avec une insistance particulière sur la socialisation politique » 3^e module : « La représentation, les entreprises politiques et le métier politique ».

INTRODUCTION AU DROIT CANON ET AU DROIT ECCLÉSIASTIQUE (DONNÉ À FRIBOURG)

- LES MODALITÉS DE L'EXAMEN, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS ET LES HORAIRES SONT DÉTERMINÉS PAR L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG.

INTRODUCTION AUX CONCEPTS ET THÉORIES EN ÉTUDES GENRE GENRE (NON JURIDIQUE) – MARION SCHULZE (FLSH)

- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction aux concepts et théories en études genre » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION AUX ÉTUDES DES MIGRATIONS I : PERSPECTIVES DES SCIENCES SOCIALES ET DE DROIT (FLSH) – CHRISTIN ACHERMANN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction aux études des migrations I » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION AUX ÉTUDES DES MIGRATIONS II : PERSPECTIVES DES SCIENCES SOCIALES ET DE DROIT (FLSH) – CHRISTIN ACHERMANN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction aux études des migrations I » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

LAWYERING SKILLS AND LEGAL WRITING – MICHAEL J. REARDON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « BUSINESS AND TAX LAW »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives : this course will examine the skills that a good lawyer needs to develop and will focus on applying these skills in effective written communication. Lists of relevant vocabulary and legal terms will be reviewed for each of the areas of law examined in order to create a bank of knowledge that will facilitate future professional communications in English.

Content : the course will consist of a series of practical exercises including, (a) selecting and retaining counsel, (b) responding to cease and desist letters and consumer complaints, (c) negotiating and drafting key clauses in commercial contracts, (d) resolving contentious issues, and (e) reviewing compliance with regulatory guidelines and corporate codes of conduct. Case studies of major judicial decisions will be conducted and important current legal developments will be analyzed.

Assessment : a written examination involving a case study, and incorporating grammatical and stylistic aspects, will take place at the end of the semester. Students will be allowed to consult their course materials and written exercises.

Teaching and study materials : the documentation for the course will consist of PowerPoint slides and other course materials which will be provided on the *Claroline* course website. The purchase of two small reference books covering usage and style (*The Elements of Style*, by William Strunk, Jr. & E.B. White) and punctuation (*Eats Shoots & Leaves*, by Lynne Truss) would be most helpful.

Teaching method : the course will combine lectures with discussion of case materials. Students will be encouraged to submit written reports and proposed responses to the scenarios raised in the various practical exercises, and to constructively analyze the submissions of classmates.

Instructor : Michael J. Reardon.

LE SPORT COMME « FABRIQUE DE L'HOMME » (FLSH) – CHRISTOPHE JACCOUD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Le sport comme fabrique de l'homme » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

MERGERS AND ACQUISITIONS – N.N.

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives : the purpose of this class is to give students a practice-oriented overview of business restructurings and transfers. It will provide them with the tools necessary to identify the main legal aspects of these transactions and to understand their conduct in practice. Ce cours vise à donner aux étudiants une présentation pratique des mutations et cessions d'entreprises. Il leur donnera les outils nécessaires pour identifier les aspects juridiques dominant ces transactions et à comprendre leur déroulement en pratique.

Content : the class will address the restructuring forms regulated by the Swiss MergerAct, first theoretically and then with practical examples. It will analyse the legal aspects of share deals and asset deals. It will also introduce takeover procedures in non-listed and listed companies, such as management buy-out transactions and takeover bids. On some occasions, the class will be given together with external practitioners. Le cours aborde les formes de restructurations prévues par la loi sur la fusion sur un plan théorique puis à la lumière d'exemples pratiques. Il analyse les aspects juridiques des conventions de vente d'actions (*Share Deal*) et de vente d'actifs (*Asset Deal*). Il aborde également le déroulement d'opérations de prise de contrôle dans le cadre de sociétés non cotées ou cotées, telles que transactions de *Management Buy-out* et offres publiques d'acquisition (OPA). Le cours est parfois co-animé par des intervenants extérieurs issus de la pratique.

Evaluation : a 15 minutes oral examination without documentation preceded by a period of preparation during which legal and regulatory texts are allowed. During the exam, the student will have to present a topic and/or analyse a document. Examen oral de 15 minutes sans documentation, précédé d'un temps de préparation avec les textes légaux et réglementaires. L'examen consiste dans la présentation d'un sujet et/ou dans l'analyse d'un document.

Documentation : the theoretical aspect of restructuring procedures will be treated on the Adroit website (accessible from the CCFI website). The documentation for the classes and the reference articles will be available on the *Claroline* portal.

Le volet théorique des restructurations est traité sur la plate-forme en ligne *Adroit* (accessible depuis le site CCFI). Les documents servant de support de cours, ainsi que les lectures de référence sont disponibles sur le portail *Claroline*.

Teaching mode : the class will usually consist of theoretical presentations with practical exercises and/or document analysis.

Les leçons consisteront habituellement en des présentations théoriques agrémentées de cas pratiques et/ou d'analyses de documents.

Teaching team : Prof. Jean-Luc Chenaux; Lino Hänni, Julien Dubois et Jérôme Gurtner, assistants.

MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS – CHRISTINE GUY-ECABERT

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « INTERNATIONAL ARBITRATION », « NÉGOCIATION » ET « RHÉTORIQUE ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT DES COURS EX CATHEDRA, L'ÉTUDE D'UN THÈME PARTICULIER ET DES EXERCICES

Objectifs : se sensibiliser à une approche négociée du règlement des conflits; réfléchir aux différences et aux complémentarités entre modes amiables et modes juridictionnels; se doter d'outils spécifiques à la construction du consensus.

Contenu : perspective transversale et interdisciplinaire sur les modes amiables de règlement des conflits, spécifiquement la médiation, dans une approche bien sûr juridique, mais également sociologique et psychosociologique.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, à livres et cours ouverts, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : portefeuille de lectures à lire sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : apports théoriques, analyse de documents vidéo, jeu de rôle sous la direction de médiateurs diplômés de MédiaNE.

Equipe enseignante : Prof. Christine Guy-Ecabert.

NÉGOCIATION – CHRISTINE GUY-ECABERT

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « INTERNATIONAL ARBITRATION », « MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS » ET « RHÉTORIQUE ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT PUBLIC »
- 28 HEURES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS), QUI SERONT RÉPARTIES SUR DEUX PÉRIODES CONTINUES, (LA PREMIÈRE ENTRE LE JEUDI 23 ET LE SAMEDI 25 FÉVRIER, LA SECONDE ENTRE LE VENDREDI 16 ET LE SAMEDI 17 MARS), PLUS UNE SÉANCE D'ÉVALUATION (LE VENDREDI 20 AVRIL).

Objectifs : se familiariser avec les principes d'une bonne négociation, s'exercer lors de jeux de simulations et prendre conscience des multiples négociations pratiquées dans le champ juridique, au travail, en famille et dans les organisations. Développer des échanges et des complémentarités entre les étudiants en droit et en psychologie du travail et des organisations.

Contenu : bases de la communication et de la négociation dans un contexte interindividuel et organisationnel. Bases juridiques nécessaires à une bonne négociation.

Forme de l'évaluation : examen selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : portefeuille de documents à lire sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : simulations et apports théoriques. Les simulations sont filmées.

Equipe enseignante : Christine Guy-Ecabert; Franziska Tschan Semmer (IPTO).

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (OU AUTRE COURS DE SECO) – ALAIN SCHATT ET ENTELA LULA VALLAT

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- LES MODALITÉS DE L'EXAMEN, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS ET LES HORAIRES SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.

Le cours « Normes comptables internationales » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté de droit, av. du 1^{er}-Mars 26, CH - 2000 Neuchâtel.

ORGANISATION DU SPORT SUISSE ET INTERNATIONAL – DENIS OSWALD

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs :

- connaître et comprendre la structure générale du sport mondial et des différentes entités qui la composent;
- idem pour le sport suisse;
- expliquer les relations juridiques qui existent entre ces entités
- déduire la hiérarchie existante entre ces entités
- analyser de manière critique le fonctionnement de ces différentes entités et de la structure générale du sport
- évaluer les performances de chacune de ces entités
- identifier les problèmes et défis qui se posent.

Dans toutes les situations ci-dessus, justifier et défendre les options choisies.

Contenu : alors qu'il avait vécu pendant longtemps dans un espace fermé, à l'écart du droit, le sport est devenu, de nos jours, un des phénomènes socio-économiques les plus importants de notre époque et il ne peut plus échapper à l'emprise du droit. Après un rappel historique, le cours examine les fondements juridiques sur lesquels reposent l'organisation du sport, en Suisse et dans le monde, le mode de fonctionnement des différentes entités qui le régissent, ainsi que les relations, parfois complexes qui existent entre ces dernières.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, sans préparation. En principe trois questions différentes à développer en 5 minutes.

Documentation : le Code civil, la LF sur l'encouragement du sport, la Charte olympique, les statuts de diverses associations et organisations, divers sites internet, ainsi qu'une bibliographie spécifique selon les matières.

PROBLÈMES JURIDIQUES LIÉS À L'ORGANISATION DE GRANDES MANIFESTATIONS – DENIS OSWALD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs :

- définir les différents types de grandes manifestations à considérer
- identifier les caractéristiques principales (attribution, structure organisationnelle, etc.) de ces différents types
- comparer et catégoriser ces différents types
- évaluer les différences existant entre ces différents types de manifestations
- déduire et identifier les différents problèmes juridiques qui se posent à chaque type de manifestations
- analyser les risques que comporte chaque type de manifestation et suggérer des solutions.

Dans toutes les situations ci-dessus, justifier et défendre les options choisies.

Contenu : l'organisation des grandes manifestations sportives telles que les Jeux olympiques ou la Coupe du Monde de football, comme d'autres manifestations d'envergure (Expo 02, par ex.) présente une très grande complexité et touche de nombreux domaines du droit. Le droit public (autorisations administratives, aménagement du territoire et protection de l'environnement) est concerné au même titre que le droit privé (voisinage, contrats d'engagement, de travail, de financement et de sponsoring, de retransmission télévisée), sans négliger tous les problèmes de responsabilités, notamment en cas d'accident, à l'image du drame du Heysel. Le cours présente ainsi un large éventail de questions juridiques étudiées dans ce cadre spécifique de l'organisation de grandes manifestations.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, sans préparation. En principe trois questions différentes à développer en 5 minutes.

Documentation : le Code civil et le Code des obligations, la Charte olympique, les statuts de diverses associations et organisations, certains règlements associatifs, divers sites internet, ainsi qu'une bibliographie spécifique selon les matières, en particulier les ouvrages consacrés aux problèmes de responsabilité.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE – N.N.

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PUBLIC »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : apprendre à appliquer le droit administratif à travers le droit de procédure administrative, à se familiariser avec la procédure administrative, c'est-à-dire à identifier les problèmes, à les résoudre en choisissant la méthode adéquate, à rédiger des décisions, des recours et des décisions sur recours.

Contenu : le cours est consacré à l'étude, illustrée par des données pratiques, de la procédure et la juridiction administratives fédérales (PA, LTAF et LTF), ainsi que de la procédure et la juridiction administratives neuchâteloises (LPJA). L'apprentissage de la rédaction des principaux actes de procédure (décisions,

recours, décisions sur recours, etc.) se fait sur la base de dossiers réels. Plusieurs spécialistes externes interviennent pour décrire le fonctionnement du Tribunal fédéral, préciser certaines notions ou discuter les solutions proposées par les étudiants et celles qu'ils ont eux-mêmes retenues.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : support de cours vendu par l'ANED, divers traités et commentaires sur la procédure en matière de droit public.

PROCÉDURE PÉNALE – YVAN JEANNERET ET ANDRÉ KUHN

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS), SOUS FORME DE COURS EX CATHEDRA. AVEC UNE SÉANCE AU TRIBUNAL

Objectifs : les objectifs que cherche à atteindre ce cours sont les suivants :

- maîtriser les principes fondamentaux sous-jacents à la procédure pénale
- connaître le déroulement ordinaire d'une procédure pénale en Suisse
- connaître les diverses procédures spéciales
- saisir la problématique de l'adoption du système du Ministère public II
- comprendre l'articulation entre la procédure préliminaire et la procédure de première instance
- être capable d'appliquer la procédure pénale à un cas concret
- être capable de détecter un éventuel défaut de procédure

Contenu : le cours de procédure pénale traite des grands principes spécifiques au procès pénal et à l'organisation judiciaire et administrative pénale. Il traitera principalement de la procédure pénale unifiée et de ses particularités.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le candidat de se munir d'un exemplaire du Code de procédure pénale suisse, version Chancellerie fédérale.

Documentation : Kuhn A., *Procédure pénale unifiée : reformatio in pejus aut in melius ?* l'Hèbe, Charmey, 2008
(<http://www.lhebe.ch/description.php?SID=&id=187>).

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Profs Yvan Jeanneret et André Kuhn.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE II – PIERRE-EMMANUEL RUEDIN (EN REMPLACEMENT DE NATHALIE TISSOT)

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS) DONNÉES SOUS FORME DE COURS EX CATHEDRA, MAIS ÉMAILLÉES AUSSI SOUVENT QUE POSSIBLE DE CAS PRATIQUES

Objectifs : ce cours a pour objectif l'étude du droit d'auteur, du droit des designs et du droit des brevets d'invention.

Contenu : le cours s'inscrit dans la continuation du cours de Propriété intellectuelle I, que les étudiants sont supposés avoir suivi. Il permet aux étudiants de compléter leur approche de la propriété intellectuelle par l'étude des biens immatériels qui sont directement liés à l'innovation. Le droit d'auteur, le droit des designs et le droit des brevets d'invention sont ainsi traités de manière détaillée avec de nombreux exemples et cas pratiques tirés de la jurisprudence suisse et européenne.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (deux questions théoriques et une question pratique), sans période de préparation.

Documentation : le cours ne comporte pas de photocopié. En fonction des sujets traités, des documents sont mis à la disposition des étudiants sur la plate-forme *Claroline*.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION – VINCENT SALVADE

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS) DONNÉES SOUS FORME DE COURS EX CATHEDRA ET D'EXERCICES PRATIQUES

Objectifs : de matière réservée à quelques spécialistes, la propriété intellectuelle a pris de l'importance dans la société de l'information. De plus, l'avènement des réseaux numériques a remis en cause l'équilibre traditionnel entre les intérêts des créateurs, des exploitants et du public. Le cours a pour objectif de fournir aux étudiants les moyens de maîtriser de nouvelles questions, désormais au cœur de l'actualité. Il est destiné aux personnes ayant déjà des connaissances de base en propriété intellectuelle.

Contenu : le cours de propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication traite de toute la problématique posée par Internet sur le plan du droit d'auteur et du droit des marques notamment. Les relations entre marques, droit au nom, droit de la concurrence déloyale et noms de domaine sont abordées. De même, tout ce qui concerne la mise à disposition d'œuvres protégées sur les réseaux informatiques est abordé, ainsi que les conditions dans lesquelles les échanges de fichiers musicaux ou audiovisuels peuvent intervenir licitement. Une attention particulière est prêtée aux questions touchant à la responsabilité (civile et pénale) en cas de violation des droits de propriété intellectuelle, à la gestion collective des droits d'auteur et à la copie privée dans l'univers numérique.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes comportant deux questions théoriques et éventuellement un cas pratique, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : des copies de l'exposé Powerpoint seront disponibles.

RÉDACTION DE CONTRATS – CHRISTOPH MÜLLER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à apprendre aux étudiants comment rédiger des contrats. Il s'agira donc de connaître les différents types de clauses contractuelles et de savoir les rédiger en fonction des circonstances particulières du cas d'espèce et de la stratégie poursuivie par les parties au contrat.

Contenu : après une introduction sur la liberté contractuelle (ses dangers et ses limites) et la négociation du contrat (lettre d'intention, *Memorandum of Understanding*, contrat-cadre, lettre de patronage, etc.), la première partie du cours sera consacrée à la structure du contrat et à ses relations avec d'autres documents. La deuxième partie du cours traitera du titre du contrat, de la désignation des parties, du préambule et des définitions. La troisième partie du cours portera sur l'accord de base dans les différents types de contrats (d'aliénation, de service, de mise à disposition, etc.), sur les conditions et les garanties. La quatrième partie sera consacrée aux clauses de responsabilité (clause de force majeure, clause de *hardship*, clauses pénales, etc.). La dernière partie du cours traitera des clauses de résiliation, des clauses standards (*boilerplate clause*, clause d'intégralité, clause de confidentialité, etc.), des clauses de règlement des litiges et du protocole de signature.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les lectures préparatoires se trouvent sur Claroline.

RHÉTORIQUE – FRANÇOIS JONGEN

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « INTERNATIONAL ARBITRATION », « MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS », ET « NÉGOCIATION ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES TOUS LES 15 JOURS AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : donner aux étudiants un maximum de compétences pour structurer leur argumentation et la communiquer avec la meilleure force de persuasion, en prenant en considération l'ensemble des variables (sujet, interlocuteurs, médias, etc.) dans lesquelles ils inscrivent leur discours; le cours de rhétorique sera conçu comme un outil permettant aux étudiants de mieux utiliser les savoirs et les capacités de réflexion acquises dans le cadre des autres cours.

Contenu :

Théorie

La rhétorique, de l'Antiquité à nos jours; définitions, histoire de la rhétorique; conceptions.

L'usage de la rhétorique aujourd'hui: éléments constitutifs et divisions traditionnelles, en ce compris les étapes de la rhétorique (invention, disposition,

éloquution, mémorisation, action) et les parties du discours (exorde, proposition, narration, confirmation, réfutation, digression, péroration). Une place particulière est réservée à l'étude des principales figures rhétoriques.

La rhétorique est envisagée dans ses dimensions politique, judiciaire et épideictique, mais on s'attache également aux nécessaires adaptations de la rhétorique dans le discours médiatique.

Observation et analyse

Travail collectif, soit par l'ensemble de l'auditoire, soit par petits groupes d'étudiants, sur quelques exemples choisis d'art rhétorique, tels que discours ou plaidoiries célèbres.

Pratique de la rhétorique

Exercices pratiques de construction de l'argumentation et de communication par les étudiants eux-mêmes : de façon progressive, l'étudiant sera amené à prendre la parole en public, d'abord pour de simples lectures, puis pour des textes qu'il aura lui-même rédigés. Il sera tenu compte de la structure, de l'éloquution, de la diction, de l'attitude générale.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes. L'étudiant devra rédiger et dire un discours sur un thème libre mais préalablement approuvé, en y montrant ses capacités à mettre en pratique les enseignements du cours.

Documentation : des indications bibliographiques seront fournies aux étudiants. Les présentations Powerpoint des cours ainsi que divers documents seront communiqués via *Claroline*.

SÉMINAIRE DE STRASBOURG – PASCAL MAHON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PUBLIC »
- COURS À OPTION SPÉCIAL QUI SE DÉROULE, AU SEMESTRE DE PRINTEMPS, SOUS FORME D'UN SÉMINAIRE-BLOC, D'UNE SEMAINE (4 CRÉDITS ECTS), À STRASBOURG, SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN GROUPE DE PROFESSEURS

Objectifs : ce séminaire a pour objectif de confronter les étudiants, au travers de différents exercices, à un travail pratique, par groupes, dans un climat de travail relativement intense et le plus proche possible de la réalité professionnelle.

Contenu : organisé pour la première fois en 2000-2001 et renouvelé chaque année depuis lors, le séminaire de Strasbourg le sera probablement à nouveau durant l'année 2011-2012, pour autant toutefois que son financement soit assuré. Il s'agit d'un cours à option spécial, qui se déroule sous forme d'un séminaire-bloc, de quatre à cinq jours, sous la responsabilité d'un groupe de professeurs. Il porte sur des travaux pratiques de méthode et technique législatives, ainsi que de techniques de négociation, de rédaction et de plaidoiries. Le travail s'effectue en groupes.

L'édition 2011-2012 du séminaire se déroulera probablement en avril ou en mai 2012, à Strasbourg. Le nombre de places étant limité, l'admission au séminaire s'effectue sur inscription préalable et les organisateurs se réservent le droit de fixer les conditions d'admission; l'inscription peut se faire en ligne, sur le site de la Faculté de droit, selon les indications qui sont communiquées lors de la rentrée académique.

Forme de l'évaluation : l'évaluation a lieu selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : les documents utilisés, notamment les exercices imposés, sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur *Claroline*, selon les indications données aux participants au moment de la confirmation de leur inscription au séminaire.

Forme de l'enseignement : séminaire extra-muros, exercices en groupes.

Equipe enseignante : divers professeurs et assistants de la Faculté.

SÉMINAIRE THÉMATIQUE – MMES AMARELLE, GUY-ECABERT, PLANAS; MM. BOHNET, BRUCHEZ, CARRON, DANON, DISTEFANO, GUILLOD, JEANNERET, KRAUS, KUHN, MAHON, MÜLLER, RIGOZZI, RUMLEY ET SPRUMONT

- 4 MODULES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT (16 CRÉDITS ECTS)
- 1 MODULE SPÉCIFIQUE À L'ORIENTATION CHOISIE DU MASTER DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT SUIVI
- 3 MODULES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU MASTER BILINGUE (AVEC L'UNIVERSITÉ DE LUCERNE – 12 CRÉDITS ECTS)
- 5 MODULES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE LA LICENCE EN DROIT (20 CRÉDITS ECTS)
- UNE ATTESTATION EST DÉLIVRÉE EN CAS DE RÉUSSITE DU MODULE

Objectifs : le séminaire permet aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique. Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Contenu : le séminaire thématique est organisé en 14 modules. La liste des modules pour l'année 2011-2012 figure sous chiffre I. B ci-dessus. Une brochure spécifique contenant une description de l'organisation du séminaire thématique, ainsi que du contenu des différents modules est disponible au secrétariat et sur le site de la Faculté de droit.

L'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début de chaque semestre (se référer aux indications figurant dans la brochure et sur le site de la Faculté de droit).

Forme de l'évaluation : une attestation individuelle est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base de la participation active et des prestations fournies par chacun des participants (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité). Si un participant n'obtient pas l'attestation, il peut soit effectuer un autre module (dans la limite des places disponibles), soit passer un examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi.

Documentation : la documentation, les références bibliographiques et jurisprudentielles, ainsi que les liens sur les sites internet utiles figurent dans les descriptifs des modules ou sont fournis par le(s) responsable(s) de module.

Equipe enseignante : se référer au descriptif de chaque module.

STATUT PERSONNEL DU SPORTIF – ANTONIO RIGOZZI

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT » ET « DROIT DU DOPAGE ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2011 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : adopter la perspective de l'athlète et acquérir les connaissances nécessaires pour le conseiller efficacement dans les différentes relations juridiques qui le lient aux principaux acteurs de la scène sportive de manière à (i) savoir identifier les problèmes juridiques qui se posent et (ii) savoir où trouver les solutions.

Contenu : ce cours se propose d'analyser tout d'abord le statut juridique du sportif dans les rapports avec sa fédération d'appartenance, notamment en ce qui concerne les questions de nationalité et, plus généralement, les problèmes de qualification, en particulier pour les grandes compétitions, comme par exemple les Jeux olympiques. Dans ce contexte, le domaine des sanctions sportives sera également abordé. Dans les sports d'équipe, le sportif est aussi un travailleur salarié. Sachant que le droit suisse joue un rôle très important en matière internationale, le cours analysera les spécificités du droit du travail en matière sportive en prêtant une attention particulière à la question de la résiliation immédiate pour justes motifs. Seront également abordées des problématiques très importantes en pratique, telles que les questions de responsabilité en cas de blessure, le droit à l'image des sportifs et les contrats de sponsoring, ainsi que le statut des sportifs face à la fiscalité. Comme ces domaines du droit suscitent, de par leur nature, de nombreux litiges, le cours abordera enfin le statut du sportif en tant que justiciable faisant valoir ses droits, soit devant les tribunaux ordinaires, soit devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple des contrats de sponsoring ou de licence, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral et des articles de doctrine et (iii) un cas pratique.

SWISS MOOT COURT – LE PROFESSEUR RESPONSABLE SERA DÉSIGNÉ EN FONCTION DU DOMAINE CHOISI PAR LES ORGANISATEURS

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (4 CRÉDITS ECTS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 8 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Le Swiss Moot Court est un concours de plaidoiries ouvert à tous les étudiants en droit inscrits dans une Université. Il leur donne la possibilité de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont acquises.

Des équipes formées de 2 à 4 personnes doivent, lors d'un premier tour, rédiger un mémoire de demande ainsi qu'un mémoire de réponse portant sur le cas proposé. Le cas traite de sujets juridiques actuels dans plusieurs disciplines du droit. Il porte sur du droit suisse. Le domaine principal varie d'année en année.

Lors d'un deuxième tour, les douze meilleures équipes sont invitées à présenter des plaidoiries au Tribunal fédéral des assurances à Lucerne, devant un jury formé de juges, d'avocats et de professeurs de droit. L'évaluation se fait sur la base de la pertinence des arguments, ainsi que sur la rhétorique et la force de persuasion. Les deux meilleures équipes s'affrontent en finale.

THEMES CHOISIS EN SOCIOLOGIE DU SPORT (FLSH) – CHRISTOPHE JACCOUD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Thèmes choisis en sociologie du sport » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

VALORISATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT DE L'INNOVATION – NATHALIE TISSOT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE L'ENTREPRISE ET DE L'INNOVATION » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour but d'offrir une présentation pratique des différents droits de propriété intellectuelle mis en œuvre dans le cadre du transfert de savoir et de technologie et en particulier de la création d'une société jeune pousse et de son évolution.

Contenu : ouvert aux étudiants ayant suivi les cours de **Propriété intellectuelle I et II**, le cours évoque la stratégie concernant le choix du dépôt ou non d'une demande de brevet, de son moment, de son complément par l'enregistrement d'un design ou d'une marque, de même que les questions de titularité de ces droits de propriété intellectuelle (au sein des hautes écoles ou dans le cadre des contrats de travail ou de mandat, ou encore en relation avec un contrat de recherche entre partenaires industriels et institutionnels). Les étudiants seront confrontés à des cas pratiques concrets de mise en œuvre de la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation. Ils se familiariseront ainsi avec les contrats de licence (y compris en matière de logiciels) et les contrats de

cession des droits de propriété intellectuelle, les contrats de développement de tels droits, les conventions de confidentialité et les contrats de transfert de matériel biologique notamment. Ils seront amenés à alterner régulièrement leurs réflexions entre identification des problèmes concrets, prise des mesures nécessaires à la constitution des droits de propriété intellectuelle permettant de répondre à ces problèmes, détermination de la titularité des droits, choix concernant leur exploitation et leur mise en œuvre dans le cadre de contrats spécifiques.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes.

Documentation : le cours ne comporte pas de polycopié. En fonction des sujets traités, des documents sont mis à la disposition des étudiants sur la plate-forme *Claroline*.

WILLEM C. VIS INTERNATIONAL COMMERCIAL ARBITRATION MOOT – CHRISTOPH MÜLLER

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 12 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Teams of 4 students from a steadily increasing number of universities from all over the world participate in this moot (in 2009-10 about 250 teams). All Swiss law faculties send regularly teams to this moot court. The moot involves arbitral proceedings concerning a contract of sale subject to the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (CISG). The moot is held in English and is composed of two phases: a written phase where the teams submit a memorandum for claimant and another memorandum for respondent; an oral phase in Vienna where the teams plead the case in oral hearings.

The team must register before the end of June. Interested students are therefore invited to send to Mr Olivier Riske a motivation letter (in English) as well as their grades before the end of May. The members of the team will be selected based on the quality of these documents as well as a personal interview (in English).

Contact person : Mr Olivier Riske, teaching assistant (olivier.riske@unine.ch)

Informations : www.cisg.law.pace.edu/vis.html

WTO LAW – PETROS MAVROIDIS

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT PUBLIC »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2012 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectives :

- understand the main principles and areas of international trade law, in particular the law of the World Trade Organization (WTO)
- become familiar with essential WTO case-law and be able to evaluate its coherence

- show appreciation of the relationship with other academic fields, including economics and international relations.

Content : in an era of increasing interdependence in international business, the WTO has built a rule-oriented system that aims to facilitate business transactions through the application of legal rules enforced by the strongest third party adjudication system in the history of international law, i.e. the WTO dispute settlement mechanism. This course addresses institutional and substantive aspects of the international trade law architecture. After introducing the underlying economic and political philosophy of free trade and the structure of the WTO, the course offers a comprehensive overview of the core principles relating to trade in goods, services and intellectual property and analyses the major legal disciplines under the WTO. In-depth analysis of case-law acquaints students with border measures, such as tariffs and quotas, but also highlights the negative effects of behind-the-border measures, ranging from technical, sanitary and phytosanitary measures in goods to licensing and qualification requirements in services. Sovereignty, environmental protection, globalization and its impact on protecting societal values are topics that are discussed in class with a view to gaining a better understanding of the real-life areas that trade liberalization may impinge on.

Evaluation : this course is offered to advanced students of law, economics or political science with a good command in English and an interest in international law and relations. It is recommended, but definitely not required that students have already attended the courses on public international and European law. Students are expected to read the allocated material before each class and to come prepared either to make a specific oral presentation or to participate in class discussion. Class participation will be taken into account for the final grade. Continuous evaluation as described in the Annex. All exams are written and open book. Thus, students are allowed to use their materials and notes, and emphasis is placed on the ability to assess and discuss WTO legal provisions and relevant case-law.

Readings : the teaching of the course will be based on the following book: Petros C. Mavroidis, *Trade in Goods*, Oxford University Press, 2007. Copies of the book will be kept on reserve at the Library of the Law Faculty. Additional handouts will be used for topics not covered by the book. Students are welcome to use any other book they deem useful. In this respect, several sources will be proposed in the first class.

WTO LAW MOOT COURT COMPETITION – PETROS MAVROIDIS

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 12 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Ce concours réunit des équipes, de 2 à 4 étudiants, provenant du monde entier et se déroule en anglais. Il simule une procédure devant un groupe spécial (panel) de l'OMC et comporte deux phases. La première consiste en la rédaction, sur la base d'un cas pratique, de deux mémoires (demande, réponse) qui seront évalués par des experts. Les équipes sélectionnées pour la phase orale auront ensuite la chance de plaider dans les locaux de l'OMC à Genève.

Personne de contact et informations : Petros Mavroidis, professeur,
petros.mavroidis@unine.ch / www.elsamootcourt.org.